ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

STATISTIQUES GLOBALES ET ANALYSE DES RÉSULTATS SCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

47 145

TOTAL
ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL

32 152

ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE

10 948

ÉDUCATION
PRÉSCOLAIRE

4 045

ÉDUCATION
PRÉCOCE

884

TOTAL
ÉDUCATION
DIFFÉRENCIÉE

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

STATISTIQUES GLOBALES ET ANALYSE DES RÉSULTATS SCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
Service des Statistiques et Analyses
Luxembourg

TABLE DES MATIÈRES

Généralités 7

1. Population concernée - Répartition 2014/2015 7
2. Répartition selon la nationalité des élèves 8
    2.1. Les différentes nationalités par cycle d'études 8
    2.2. Rétrospective des différentes nationalités 8
    2.3. Pays de naissance 9
    2.4. Rétrospective des différentes nationalités 9
    2.5. Première langue parlée 10
3. Répartition par âge 11
    3.1. Répartition par âge et par cycle d'études 11
    3.2. Répartition des élèves par rapport à l'âge normal 12
    3.3. Rétrospective: âge normal 12
4. Elèves primo-arrivants 13
    4.1. Pays de naissance des élèves primo-arrivants 13
    4.2. Répartition des élèves primo-arrivants par cycle d'études et par âge 13

Répartition des élèves par commune 15

1. Introduction 14
2. Répartition par commune et par ordre d'enseignement 17
3. Pourcentage d'élèves de nationalité étrangère par commune 20
4. Répartition des élèves par arrondissement 22

Répartition des élèves par cycle d'études 25

1. Le cycle 1 de l'enseignement fondamental 23
    1.1. Cycle 1 - précoce 23
        1.1.1. Répartition par nationalité et par sexe 23
        1.1.2. Répartition par nationalité et par âge 24
        1.1.3. Répartition par langue parlée 24
        1.1.4. Modes et nombre de fréquentations hebdomadaires 25
        1.1.5. Rétrospective cycle 1 - précoce 26
    1.2. Cycle 1 - préscolaire 27
        1.2.1. Répartition de nationalité 27
        1.2.2. Répartition de nationalité et par âge 27
        1.2.3. Répartition par langue parlée 28
        1.2.4. Rétrospective cycle 1 - préscolaire 30
2. Les cycles 2 - 4 de l'enseignement fondamental 31
    2.1. Répartition par nationalité et par sexe 32
    2.2. Répartition par nationalité et par âge 32
    2.3. Répartition par langue parlée 33
    2.4. Enseignement public et privé subventionné 34

2.5. Instruction religieuse et morale éducation morale et sociale 35
2.6. Cours d'accueil et cours d'appui 36
2.7. Rétrospective cycle 2 - 4 37

L'éducation différenciée 41

1.1. La scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques 39
1.1.1. Répartition des élèves dans les différents centres et instituts 39
1.1.2. Répartition par sexe 40
1.1.3. Répartition par âge 40
1.1.4. Répartition par nationalité 41
1.2. Le travail en ambulatoire 42
1.2.1. Le Centre de logopédie 42
1.2.2. L'institut pour déficients visuels (IDV) 44
1.2.3 Les équipes multiproffessionelles de l'Education différenciée 45

Promotion des élèves 51

1. L'évaluation au cycle 1 48
1.1. Allongement de cycle 48
1.2. Admissions anticipées au cycle 2 de l'enseignement fondamental 49
2. L'évaluation aux cycles 2 - 4 50
3. Décisions de promotion à la fin de l'année scolaire 51
4. Retard scolaire par cycle d'études
4.1. Retard scolaire par cycle d'études 52
4.2. Retard scolaire par cycle d'études et par sexe 52
4.3. Retard scolaire par cycle d'études et par nationalité 53
4.4. Rétrospective 54
5. Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire 55
5.1. Procédure d'orientation à la fin du cycle 4.2. 56
5.2. Recours 57
5.3. Passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire avant la fin du cycle 4.2 58

Personnel enseignant **63**

1. Corps enseignant de l'enseignement fondamental 59

1.1. Rétrospective par cycle d'études 59

1.2. Rétrospective par statut 60

1.3. Répartition par cycle d'études et par sexe 60

1.4. Rétrospective par sexe 60

1.5. Pyramide d'âge par statut et sexe 61

1.6. Rétrospective de l'âge moyen des intervenants par cycle d'études 62

2. Tâches et branches enseignées 63

2.1. Tâches du corps enseignant 63

2.2. Cyclce 2 -4: Corps d'enseignant, rôles et matières enséignées 63

2.2.1. Répartiton par cycle d'études et par statut 63

2.2.2. Répartition par cycle d'études et par tâche 64

2.2.3. Âge moyen par tâche et par cycle d'études 64

3. Corps enseignant par commune 65

4. Temps de travail du personnel enseignant 68

4.1. Temps de travail par cycle d'études 68

4.2. Temps de travail par statut 68

4.3. Temps de travail par âge 68

Ecoles privées et internationales 75

1. Répartition des élèves par école et par ordre d'enseignement 69

2. Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par école et par ordre d'enseignment 69

3. Répartition des élèves par ordre d'enseignement et de nationalité

GÉNÉRALITÉS

1. Population concernée - Répartition 2014/2015

Depuis l'année scolaire 2011/2012, les chiffres concernant les cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental de l'enseignement public sont établis en fin d'année scolaire (auparavant ils étaient établis en début d'année scolaire). Les chiffres concernant les écoles privées et internationales sont ceux de début d'année.

Pour l'année scolaire 2014/2015, la population scolaire de l'enseignement fondamental s'élève à 52 671 élèves. La répartition des élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	Enseignement public	Enseignement privé suivant les programmes officiels(privé 1)	Autres écoles privées et internationales(privé 2)	Total
Cycle 1 - précoce	4.045		297	4.342
Cycle 1 - préscolaire	10.948		1.461	12.409
Cycles 2-4	32.046	106	3.768	35.920
Total	47.039	106	5.526	52.671

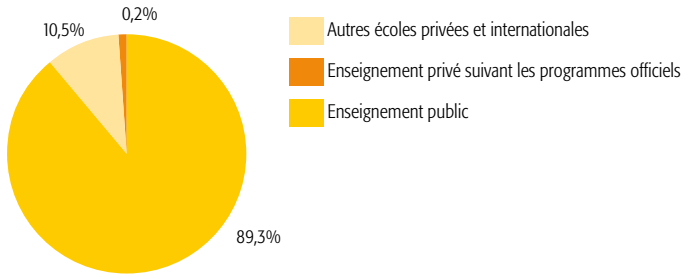

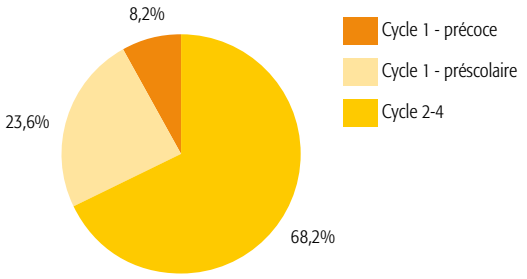

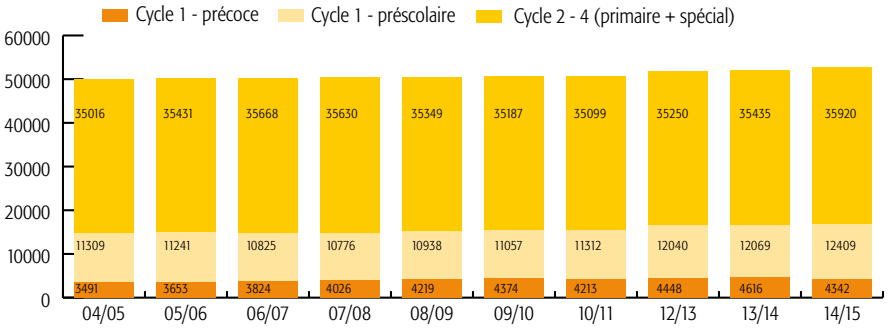

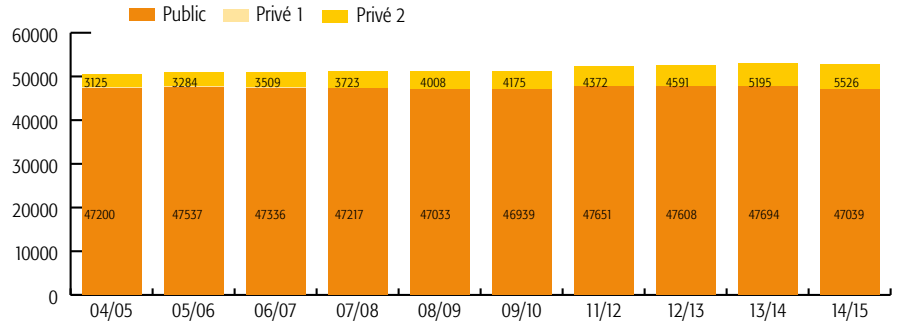

Toutes les statistiques qui suivent se basent sur les données des élèves et du personnel enseignant de l'enseignement public et de l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale. Les données concernant les écoles privées et internationales se trouvent en annexe du document.

2. Répartition selon la nationalité des élèves

Au cycle 1 - précoce, les proportions d'élèves luxembourgeois et étrangers s'élèvent respectivement à 55,9% et à 44,1%. Au cycle 1 - préscolaire, cette répartition est de 53,5% - 46,5%. Pour cycles 2 à 4, les élèves luxembourgeois représentent 49,6% et les élèves de nationalité étrangère 50,4% de la population scolaire.

2.1. Les différentes nationalités par cycles d'études

	ORDRE D'ENSEIGNEMENT				
Nationalité	Cycle 1 - précoce	Cycle 1 préscolaire	Cycle 2 - 4	Total	%
luxembourgeoise	2.263	5.859	15.947	24.069	51,1%
portugaise	807	2.511	8.491	11.809	25,0%
française	266	665	1.591	2.522	5,3%
ex-yougoslave	137	396	1.619	2.152	4,6%
belge	99	199	730	1.028	2,2%
italienne	66	196	661	923	2,0%
allemande	60	171	532	763	1,6%
autre	347	951	2.581	3.879	8,2%
Total	4.045	10.948	32.152	47.145	100,0%
Total élèves étrangers	1.782	5.089	16.205	23.076	
% élèves étrangers	44,1%	46,5%	50,4%	48,9%	
% élèves luxembourgeois	55,9%	53,5%	49,6%	51,1%	

Les 3 879 élèves repris sous «autres nationalités» se répartissent sur 107 nationalités.

2.2. Rétrospective des différentes nationalités

Nationalité	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
luxembourgeoise	58,2%	57,5%	56,1%	54,3%	53,1%	52,5%	51,3%	51,0%	51,0%	51,1%
portugaise	22,1%	22,7%	23,6%	24,7%	25,3%	25,5%	25,5%	25,9%	25,7%	25,0%
française	4,9%	5,2%	5,3%	5,2%	5,3%	5,3%	5,4%	5,1%	4,8%	5,3%
ex-yougoslave	3,6%	3,6%	3,8%	4,0%	4,2%	4,3%	4,6%	4,8%	5,1%	4,6%
belge	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,2%
italienne	2,6%	2,6%	2,6%	2,5%	2,4%	2,2%	2,1%	2,0%	1,9%	2,0%
allemande	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%	1,5%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%
autre	5,4%	4,9%	5,2%	5,7%	6,1%	6,4%	7,2%	7,3%	7,7%	8,2%
% élèves étrangers	41,8%	42,5%	43,9%	45,7%	46,9%	47,5%	48,7%	49,0%	49,0%	48,9%
% élèves luxembourgeois	58,2%	57,5%	56,1%	54,3%	53,1%	52,5%	51,3%	51,0%	51,0%	51,1%

2.3. Pays de naissance

83,1% des élèves fréquentant une classe de l'enseignement fondamental sont nés au Grand-Duché.

	NATIONALITÉ					
Pays de naissance	luxembourgeoise		étrangère		Total	
Luxembourg	23.331	96,9%	15.846	68,7%	39.177	83,1%
Étranger	738	3,1%	7.230	31,3%	7.968	16,9%
Total	24.069	100,0%	23.076	100,0%	47.145	
	51,1%		48,9%		100,0%	

2.4. Rétrospective: Pays de naissance

Pays de naissance	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Luxembourg	87,2%	86,8%	86,4%	84,1%	83,5%	84,2%	83,0%	82,0%	82,0%	83,1%
Étranger	12,8%	13,2%	13,6%	15,9%	16,5%	15,8%	17,0%	18,0%	18,0%	16,9%

2.5. Première langue parlée

La première langue parlée est définie comme la langue la plus parlée dans la cellule familiale de l'élève. Cette définition est la base de toutes les statistiques dans cette publication concernant la langue parlée des élèves. Le pourcentage d'élèves luxembourgeois dont la première langue parlée à la maison n'est pas le luxembourgeois s'élève à 27,8%. D'un autre côté, seulement 1,5% des élèves de nationalité étrangère utilisent le luxembourgeois comme première langue parlée à la maison.

Première langue parlée	NATIONALITÉ				Total	
	luxembourgeoise		étrangère			
luxembourgeoise	17.385	72,2%	346	1,5%	17.731	37,6%
autre	6.684	27,8%	22.730	98,5%	29.414	62,4%
Total	24.069	100,0%	23.076	100,0%	47.145	100,0%

Rétrospective

Première langue parlée	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
luxembourgeoise	57,8%	54,5%	52,3%	50,6%	48,2%	45,8%	43,8%	41,5%	39,8%	38,7%	37,6%
autre	42,2%	45,5%	47,7%	49,4%	51,8%	54,2%	56,2%	58,5%	60,2%	61,3%	62,4%

3. Répartition par âge

Les tableaux suivants mettent en évidence pour chaque année d'études les déviations par rapport à l'âge normal et définissent de cette manière les retards scolaires. La notion d'âge normal admet que les élèves ont été scolarisés en 1ère année du cycle 1 (éducation préscolaire) à l'âge de 4 ans révolus le 1er septembre de l'année en question. L'âge normal des enfants de l'éducation précoce (qui est une offre facultative) est de 3 ans révolus le 1er septembre. Toutefois, certaines communes ont accepté des élèves en cours d'année. Pour l'année scolaire 2014/2015, 214 élèves ont bénéficié de cette offre.

Les tableaux se basent sur les données des élèves du cycle 1 - précoce, du cycle 1 - préscolaire et des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental. Il convient de noter que les cycles 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2 incluent les élèves en cycle rallongé.

3.1. Répartition par âge et par cycle d'études

	ÂGE AU 1ER SEPTEMBRE 2014 (EN CHIFFRES ABSOLUS)													
CLASSE	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	TOTAL
Cycle 1 - précoce	214	3.801	30											4.045
Cycle 1.1		5	5.324	53	2									5.384
Cycle 1.2			40	5.196	321	6	1							5.564
Cycle 2.1				62	4.845	334	8							5.249
Cycle 2.2					164	4.817	1.068	101	2					6.152
Cycle 3.1						90	3.990	901	110	2				5.093
Cycle 3.2						2	174	4.086	1.368	224	7			5.861
Cycle 4.1								128	3.515	1.140	140	2		4.925
Cycle 4.2								4	166	3.698	927	76	1	4.872
Total	214	3.806	5.394	5.311	5.332	5.249	5.241	5.220	5.161	5.064	1.074	78	1	47.145

	ÂGE AU 1ER SEPTEMBRE 2014 (EN %)													
CLASSE	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	TOTAL
Cycle 1 - précoce	5,3%	94,0%	0,7%											100.0%
Cycle 1.1		0,1%	98,9%	1,0%	0,0%									100.0%
Cycle 1.2			0,7%	93,4%	5,8%	0,1%	0,0%							100.0%
Cycle 2.1				1,2%	92,3%	6,4%	0,2%							100.0%
Cycle 2.2					2,7%	78,3%	17,4%	1,6%	0,0%					100.0%
Cycle 3.1						1,8%	78,3%	17,7%	2,2%	0,0%				100.0%
Cycle 3.2						0,0%	3,0%	69,7%	23,3%	3,8%	0,1%			100.0%
Cycle 4.1								2,6%	71,4%	23,1%	2,8%	0,0%		100.0%
Cycle 4.2								0,1%	3,4%	75,9%	19,0%	1,6%	0,0%	100.0%
Total	0,5%	8,1%	11,4%	11,3%	11,3%	11,1%	11,1%	11,1%	10,9%	10,7%	2,3%	0,2%	0,0%	100.0%

3.2 Répartition des élèves par rapport à l'âge normal

Parmi les élèves fréquentant le cycle 1 - préscolaire, 3,5% dépassent l'âge normal correspondant à leur niveau d'études. Ce pourcentage s'élève à 19,9% pour les élèves de l'enseignement fondamental des cycles 2 à 4.

CYCLE 1 - PRÉCOCE	NOMBRE ABSOLU	%
<âge normal	214	5,3%
âge normal	3.801	94,0%
>âge normal	30	0,7%
Total	4.045	100,0%

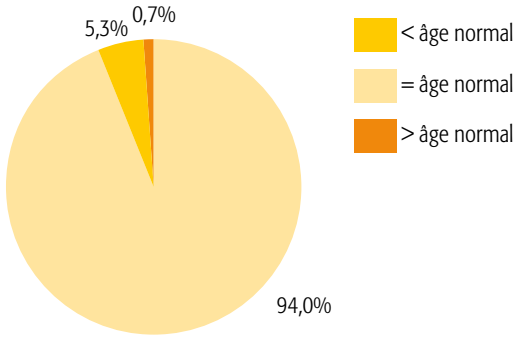

CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE	NOMBRE ABSOLU	%
<âge normal	45	0,4%
âge normal	10.520	96,1%
>âge normal	383	3,5%
Total	10.948	100,0%

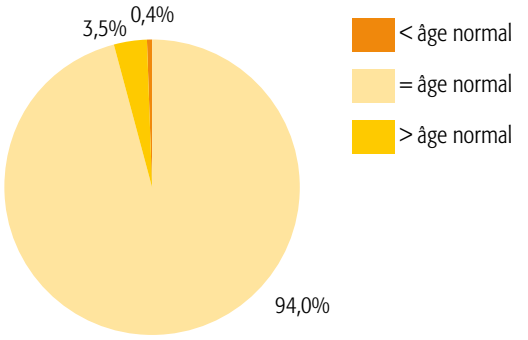

CYCLES 2-4	NOMBRE ABSOLU	%
<âge normal	790	2,5%
âge normal	24.951	77,6%
>âge normal	6.411	19,9%
Total	32.152	100,0%

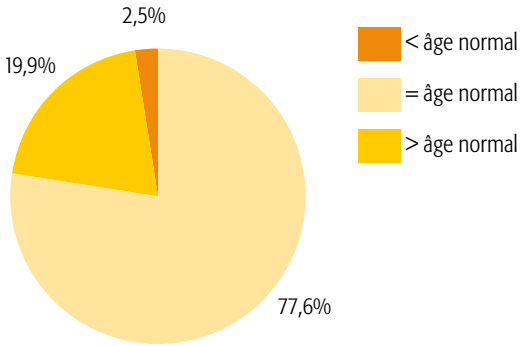

3.3 Rétrospective: âge normal

		2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Cycle 1 précoce	<âge normal	1,6%	1,9%	2,3%	4,9%	4,2%	2,8%	6,8%	6,2%	6,4%	5,3%
	âge normal	97,1%	97,2%	96,8%	94,2%	94,9%	96,3%	92,5%	93,0%	92,7%	94,0%
	>âge normal	1,3%	0,9%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,7%	0,8%	0,9%	0,7%
Cycle 1 préscolaire	<âge normal	0,5%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,4%	0,4%
	âge normal	97,7%	97,9%	98,0%	98,2%	98,4%	97,6%	97,3%	97,0%	96,5%	96,1%
	>âge normal	1,8%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	2,3%	2,6%	2,9%	3,1%	3,5%
Cyles 2-4	<âge normal	1,2%	1,3%	1,5%	1,4%	1,5%	1,7%	1,8%	1,9%	2,4%	2,5%
	âge normal	78,5%	78,5%	78,6%	79,0%	79,5%	80,5%	80,1%	79,5%	78,3%	77,6%
	>âge normal	20,2%	20,1%	19,9%	19,6%	19,0%	17,9%	18,1%	18,6%	19,3%	19,9%

4. Élèves primo-arrivants

Les élèves primo-arrivants sont les élèves qui ne sont arrivés que récemment au Luxembourg, c'est-à-dire au cours de l'année qui précède l'année scolaire considérée. Au cours de l'année scolaire 2014/2015, 1 211 élèves primo-arrivants fréquentent les classes de l'enseignement fondamental, ce qui correspond à 2,6% de la population totale des élèves et à 15,2% des élèves nés à l'étranger.

4.1 Pays de naissance des élèves primo-arrivants

PAYS DE NAISSANCE	TOTAL	%
PORTUGAL	311	25,7%
FRANCE	113	9,3%
EX-YOUGOSLAVIE	97	8,0%
ITALIE	78	6,4%
BELGIQUE	59	4,9%
SYRIE	50	4,1%
ESPAGNE	47	3,9%
ALLEMAGNE	45	3,7%
ROUMANIE	31	2,6%
CHINE	29	2,4%
ROYAUME-UNI	23	1,9%
Autre/indéterminée	328	27,1%
Grand Total	1211	100,0%

Les pays d'origine les plus importants des élèves primo-arrivants sont par ordre décroissant le Portugal avec 25,7%, la France avec 9,3%, les pays de l'Ex-Yougoslavie avec 8,0% et l'Italie avec 6,4%.

4.2 Répartition des élèves primo-arrivants par cycle d'études et par âge

	ÂGE AU 1ER SEPTEMBRE 2014												
CYCLE	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	>=12	TOTAL	%
Cycle 1 - précoce	19	211	1									231	19,1%
Cycle 1.1		1	135	4	2							142	11,7%
Cycle 1.2			3	156	23			1				183	15,1%
Cycle 2.1				3	104	43	3					153	12,6%
Cycle 2.2					6	83	48					137	11,3%
Cycle 3.1						4	83	47	4			138	11,4%
Cycle 3.2							4	64	28	1		97	8,0%
Cycle 4.1								3	52	26		81	6,7%
Cycle 4.2									1	44	4	49	4,0%
Total	19	212	139	163	135	130	138	115	85	71	4	1211	100,0%

932 (77,0%) des élèves primo-arrivants fréquentent une classe d'un cycle d'études correspondant à leur âge. 235 (19,4%) fréquentent une classe d'un niveau inférieur à la classe correspondant à leur âge.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

1. Introduction

L'enseignement fondamental accueille les enfants de 3 à 11 ans et comprend 9 années de scolarisation réparties sur 4 cycles d'apprentissage. La première année du premier cycle, l'éducation précoce, est facultative. La scolarité obligatoire commence dès l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre de l'année en question.

En septembre 2009, l'enseignement fondamental a connu au Luxembourg une réforme d'envergure, indispensable à son adaptation aux besoins des élèves et au monde d'aujourd'hui.

Administration et fonctionnement de l'enseignement fondamental

Le 21 janvier 2009, trois lois ont été votées qui réorganisent les 9 premières années de scolarisation sur le plan pédagogique et organisationnel.

L'éducation précoce, l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire forment désormais un ensemble cohérent et continu et sont regroupés sous le nom d'«enseignement fondamental».

La réforme est entrée en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2009.

Scolarité obligatoire

La scolarité est obligatoire au Luxembourg dès 4 ans et jusqu'à 16 ans. Elle comporte un minimum de 12 années réparties entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Organisation de l'enseignement fondamental

L'enseignement fondamental est organisé en quatre cycles d'apprentissage.

Le cycle 1, qui correspond à l'éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative, les deux autres années, qui concernent les enfants de 4 et 5 ans, sont obligatoires.

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'enseignement primaire.

- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant. Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.

Cette organisation permet davantage de souplesse dans la gestion des apprentissages. La gestion pratique de l'organisation du cycle appartient aux écoles.

Chaque classe est prise en charge par un titulaire de classe. Les enseignants travaillent en équipes pédagogiques, mais chaque titulaire garde sa responsabilité à l'égard des élèves de sa classe.

L'enseignement fondamental propose, au niveau de chaque ordre d'enseignement, des mesures et classes spécifiques destinées à l'accueil et à la scolarisation des enfants étrangers.

Soumis à l'obligation scolaire, les enfants affectés d'un handicap ou à besoins éducatifs spéciaux sont soit intégrés dans l'enseignement normal, soit pris en charge par un institut ou service de l'Éducation différenciée.

Inscription

La formation scolaire des enfants de 3 à 11 ans s'accomplit en principe dans l'enseignement fondamental public. Elle peut également être suivie dans une école privée, européenne ou à l'étranger. Elle peut aussi se faire à domicile dans des cas exceptionnels.

Selon la loi, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1er septembre doit fréquenter l'enseignement fondamental. La commune inscrit d'office l'enfant à l'école qui correspond à son lieu de résidence.

Les enfants âgés de trois ans avant le 1er septembre peuvent, si les parents le souhaitent, fréquenter une classe de l'éducation précoce. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire. Certaines communes acceptent parents reçoivent de l'administration communale un formulaire de demande pour une inscription éventuelle. Les parents arrivés dans la commune en cours d'année doivent contacter directement leur commune de résidence.

Les parents désirant inscrire leur enfant dans l'école d'une autre commune adressent leur demande au bourgmestre de cette commune avant le 15 mai de l'année précédant la rentrée scolaire. Ils doivent présenter des motifs valables tels que :

- la garde de l'enfant par un membre de la famille (jusqu'au 3e degré inclus. à savoir les grands-parents et les oncles et tantes) ;
- la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'Etat ;
- la garde de l'enfant par un organisme actif dans le domaine socio-éducatif et agréé par l'Etat ;

des admissions au début des deuxième et troisième trimestres. Les parents reçoivent de l'administration communale un formulaire de demande pour une inscription éventuelle. Les parents arrivés dans la commune en cours d'année doivent contacter directement leur commune de résidence.

Les parents désirant inscrire leur enfant dans l'école d'une autre commune adressent leur demande au bourgmestre de cette commune avant le 15 mai de l'année précédant la rentrée scolaire. Ils doivent présenter des motifs valables tels que :

- la garde de l'enfant par un membre de la famille (jusqu'au 3e degré inclus, à savoir les grands-parents et les oncles et tantes) ;
- la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État ;
- la garde de l'enfant par un organisme actif dans le domaine socio-éducatif et agréé par l'État ;
- la situation du lieu de travail d'un des parents.

Selon leur âge d'arrivée au Grand-Duché, les enfants étrangers sont intégrés dans le cycle 1, où ils apprennent le luxembourgeois, ou dans les classes des cycles 2 à 4, où ils apprennent le luxembourgeois, l'allemand et le français.

Pour les enfants nouvellement installés au Luxembourg, l'État peut créer des classes spécialisées.

Pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques, des mesures spécifiques sont proposées, allant de l'adaptation de l'enseignement et de l'appui à la scolarisation dans un Centre de l'Éducation différenciée, qui fait partie intégrante de l'enseignement fondamental.

Acteurs de l'enseignement fondamental

Chaque école possède des ressources humaines qui lui sont propres et en partage d'autres avec l'ensemble des écoles de son arrondissement.

A la tête de chacun des 21 arrondissements d'inspection du pays se trouve l'inspecteur. Il est le chef hiérarchique des enseignants de son arrondissement et l'interlocuteur des parents en cas de difficultés particulières.

Chaque classe est prise en charge par un titulaire de classe. Les enseignants et les éducateurs des classes d'un même cycle au sein d'une école forment l'équipe pédagogique du cycle. Les réunions de l'équipe sont gérées par le coordinateur de cycle.

Chaque école a un comité d'école, élu par et parmi les membres de son personnel. Son président, élu pour 5 ans, veille au bon fonctionnement de l'école et assure les relations avec la commune et les parents des élèves.

L'instituteur-ressources, plus expérimenté dans un domaine particulier, intervient selon les besoins de chaque école. Pour l'année scolaire 2014-2015, l'école fondamentale dispose de 10 instituteurs-ressources.

Le partenariat avec les parents est régulier. Ils sont tenus de répondre aux convocations, notamment lors des bilans d'évaluation trimestriels. Tous les deux ans, les parents élisent au moins deux représentants. Le Comité d'école et les représentants des parents se réunissent au moins trois fois par an pour discuter de l'organisation scolaire.

Dans chaque arrondissement une équipe multiprofessionnelle rassemble des psychologues, psychomotriciens et éducateurs gradués pour les enfants à besoins spécifiques (handicap, retard, …).

Au moins une Commission d'inclusion scolaire (CIS) fonctionne dans chaque arrondissement. Elle assure le suivi des élèves présentant des difficultés particulières. Chaque CIS comprend l'inspecteur d'arrondissement, un instituteur, 3 membres de l'équipe mutliprofessionnelle et, éventuellement, un médecin et un assistant social.

Enfin, la Commission scolaire communale veille à la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire, met en place des mesures d'accueil périscolaire et donne son avis sur le budget des écoles. Elle se compose notamment du bourgmestre, de représentants du conseil communal, de représentants du personnel des écoles et des parents.

Le Grand-Duché de Luxembourg comprend 105 communes. En ce qui concerne l'enseignement, cinq syndicats intercommunaux ont été créés, à savoir:

NOM DU SYNDICAT	COMMUNES AFFILIÉES	SIÈGE	DATE DE CRÉATION
Billek (anc. Dreiborn)	Flaxweiler. Wormeldange	Dreiborn	25/02/1969
Harlange	Boulaide. Lac de la Haute Sûre. Winseler	Harlange	03/05/1989
Schoulkauz	Eschweiler. Kiischpelt	Wilwerwiltz	26/03/1994
Sispolo	Parc Hosingen. Putscheid	Parc Hosingen	05/03/1991
Synécosport	Bech. Manternach	Berbourg	20/05/1993

2. Répartition par commune et par ordre d'enseignement

COMMUNES ET SYNDICATS	CYCLE 1 PRÉCOCE		CYCLE 1 PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		TOTAL		
	Élèves	Groupes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Écoles
Écoles fondamentales communales par communes et syndicats									
Äerenzdall	26	2	72	5	184	12	282	19	1
Beaufort	29	2	71	5	217	14	317	21	1
Beckerich	14	1	34	3	135	12	183	16	1
Berdorf	22	1	32	2	130	8	184	11	1
Bertrange	40	3	134	8	335	22	509	33	1
Bettembourg	73	4	214	14	657	43	944	61	3
Bettendorf	17	1	49	4	178	14	244	19	1
Betzdorf	52	3	105	6	266	17	423	26	1
Bissen	25	1	79	4	218	12	322	17	1
Biwer	18	1	43	2	99	7	160	10	1
Boevange/Attert	23	1	46	3	157	12	226	16	1
Bourscheid	17	1	34	2	89	3	140	6	1
Bous	13	1	31	2	86	6	130	9	1
Clervaux	39	1	90	5	310	18	439	24	1
Colmar-Berg	21	1	48	3	133	10	202	14	1
Consdorf	18	1	49	3	117	8	184	12	1
Contern	30	2	67	5	181	12	278	19	1
Dalheim	18	1	45	3	111	7	174	11	1
Diekirch	59	3	100	8	348	22	507	33	1
Differdange	244	13	584	40	1891	127	2719	180	5
Dippach	2	1	53	4	224	16	279	21	1
Dudelange	136	7	424	27	1345	85	1905	119	6
Echternach	18	1	111	4	361	25	490	30	1
Ell	4	1	31	2	87	6	122	9	1
Erpeldange	16	1	47	3	146	9	209	13	1
Esch-sur-Alzette	212	12	792	48	2254	126	3258	186	8
Esch-sur-Sûre	19	1	50	3	179	12	248	16	1
Ettelbruck	58	4	175	5	552	29	785	38	1
Feulen	25	1	55	3	135	10	215	14	1
Fischbach	14	1	36	2	97	6	147	9	1
Frisange	27	2	92	5	217	6	336	13	1
Garnich	16	1	37	3	152	10	205	14	1
Goesdorf	20	1	33	2	102	8	155	11	1
Grevenmacher	41	2	90	7	297	21	428	30	1
Grosbous	9		16	2	66	6	91	8	1
Heffingen	15	1	31	2	94	7	140	10	1

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

COMMUNES ET SYNDICATS	CYCLE 1 PRÉCOCE		CYCLE 1 PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		TOTAL		
	Élèves	Groupes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Écoles
Hesperange	103	6	282	17	710	50	1095	73	4
Hobscheid	38	2	73	5	196	13	307	20	1
Junglinster	65	4	144	9	409	26	618	39	3
Käerjeng	36	2	169	12	567	37	772	51	2
Kayl	61	4	192	12	543	36	796	52	1
Kehlen	31	2	78	6	267	17	376	25	1
Koerich	22	1	52	4	151	12	225	17	1
Kopstal	18	1	67	5	158	10	243	16	1
Larochette	16	1	68	5	171	12	255	18	1
Lenningen	17	1	43	3	155	11	215	15	1
Leudelange	20	1	54	3	137	11	211	15	1
Lintgen	20	1	54	4	144	12	218	17	1
Lorentzweiler	31	2	74	5	164	11	269	18	1
Luxembourg	408	26	1224	90	3207	245	4839	361	19
Mamer	89	5	193	11	469	31	751	47	1
Mersch	62	3	201	12	556	34	819	49	1
Mertert	44	2	93	6	261	17	398	25	2
Mertzig	21	1	74	5	143	11	238	17	1
Mompach	11		28	1	77	6	116	7	1
Mondercange	40	2	122	7	336	20	498	29	1
Mondorf-les-Bains	34	2	88	5	259	18	381	25	1
Niederanven	54	3	84	5	267	17	405	25	1
Nommern	16	1	31	2	97	7	144	10	1
Pétange	129	4	425	27	1300	81	1854	112	3
Préizerdaul	14	1	28	2	95	6	137	9	1
Rambrouch	34	2	70	5	268	18	372	25	1
Reckange-sur-Mess	14	1	49	3	144	9	207	13	1
Redange-sur-Attert	11	1	56	3	166	10	233	14	1
Reisdorf	12	1	29	3	104	7	145	11	1
Remich	15	1	54	5	191	16	260	22	1
Roeser	57	3	100	6	280	17	437	26	1
Rosport	24	1	47	3	144	12	215	16	1
Rumelange	39	2	130	9	467	30	636	41	1
Saeul			14	1	49	3	63	4	1
Sandweiler	19	1	69	4	178	12	266	17	1
Sanem	130	7	289	18	1000	65	1419	90	6
Schengen	42	3	105	7	294	19	441	29	3
Schieren	12	1	38	3	140	9	190	13	1
Schifflange	77	3	232	13	711	40	1020	56	3
Schuttrange	43	2	63	5	188	12	294	19	1

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

COMMUNES ET SYNDICATS	CYCLE 1 PRÉCOCE		CYCLE 1 PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		TOTAL		
	Élèves	Groupes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Écoles
Septfontaines			12	1	46	3	58	4	cf. Tuntange
Stadtbredimus	16	1	34	2	98	7	148	10	1
Steinfort	46	2	96	6	264	18	406	26	1
Steinsel	45	3	92	6	259	17	396	26	1
Strassen	61	4	149	10	372	26	582	40	1
Syndicat Billek	37	2	88	5	248	18	373	25	1
Syndicat Harlange	34	2	72	5	270	17	376	24	1
Syndicat SCHOULKAUZ	19		58	4	142	9	219	13	1
Syndicat SISPOLO	50	2	111	8	347	9	508	19	1
Syndicat SYNECOSPORT	25	2	67	5	192	14	284	21	1
Tandel	27	1	48	4	156	13	231	18	1
Troisvierges	34	2	82	6	234	15	350	23	1
Tuntange	17	1	37	3	100	5	154	9	1
Useldange	17	1	40	3	110	8	167	12	1
Vianden	11		38	3	118	10	167	13	1
Vichten	11		35	2	68	3	114	5	1
Wahl	10	1	34	2	63	6	107	9	1
Waldbillig	25	1	43	3	119	8	187	12	1
Waldbredimus	8		26	2	57	6	91	8	1
Walferdange	50	3	136	9	392	27	578	39	1
Weiler-la-Tour	29	2	68	4	196	12	293	18	1
Weiswampach	17		25	2	83	6	125	8	1
Wiltz	50	1	144	9	421	27	615	37	3
Wincrange	29	2	78	3	263	9	370	14	1
Total écoles fondamentales communales	4027	221	10899	707	31931	2091	46857	3019	155
Eis schoul	15		30	3	59	5	104	8	1
Classes d'accueil étatiques	3		19	1	56	8	78	9	
Ecole privee Notre-Dame Sainte-Sophie					106	6	106	6	1
Total: autres écoles fondamentales	18	0	49	4	221	19	288	23	2
Total: écoles fondamentales	4045	221	10948	711	32152	2110	47145	3042	157

3. Pourcentage d'élèves de nationalité étrangère par commune

ECOLES FONDAMENTALES	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves étrangers	Élèves étrangers %
Ecoles fondamentales communales par communes et syndicats			
Esch-sur-Alzette	3258	2206	67,71%
Differdange	2719	1821	66,97%
Larochette	255	167	65,49%
Wiltz	615	402	65,37%
Echternach	490	316	64,49%
Ettelbruck	785	506	64,46%
Luxembourg	4839	3064	63,32%
Vianden	167	104	62,28%
Strassen	582	352	60,48%
Petange	1854	1111	59,92%
Schieren	190	111	58,42%
Rumelange	636	365	57,39%
Reisdorf	145	83	57,24%
Schifflange	1020	579	56,76%
Diekirch	507	285	56,21%
Hesperange	1095	595	54,34%
Walferdange	578	311	53,81%
Lintgen	218	116	53,21%
Remich	260	134	51,54%
Colmar-Berg	202	104	51,49%
Grevenmacher	428	220	51,40%
Bettendorf	244	125	51,23%
Mondorf-les-Bains	381	195	51,18%
Mersch	819	417	50,92%
Beaufort	317	161	50,79%
Troisvierges	350	176	50,29%
Kopstal	243	121	49,79%
Dudelange	1905	939	49,29%
Bertrange	509	248	48,72%

ECOLES FONDAMENTALES	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves étrangers	Élèves étrangers %
Niederanven	405	192	47,41%
Bettembourg	944	442	46,82%
Aerenzdall	282	132	46,81%
Septfontaines	58	27	46,55%
Weiswampach	125	58	46,40%
Kayl	796	369	46,36%
Mamer	751	343	45,67%
Sandweiler	266	121	45,49%
Mertert	398	180	45,23%
Schuttrange	294	128	43,54%
Hobscheid	307	126	41,04%
Tuntange	154	63	40,91%
Clervaux	439	178	40,55%
Sanem	1419	574	40,45%
Kehlen	376	152	40,43%
Bissen	322	130	40,37%
Steinsel	396	158	39,90%
Bous	130	51	39,23%
Roeser	437	170	38,90%
Syndicat Billek Dreiborn	373	145	38,87%
Esch-sur-Sure	248	96	38,71%
Leudelange	211	81	38,39%
Berdorf	184	70	38,04%
Waldbredimus	91	34	37,36%
Vichten	114	42	36,84%
Junglinster	618	225	36,41%
Mompach	116	42	36,21%
Fischbach	147	53	36,05%
Contern	278	100	35,97%
Tandel	231	83	35,93%
Dippach	279	100	35,84%
Lorentzweiler	269	94	34,94%

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

ECOLES FONDAMENTALES	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves étrangers	Élèves étrangers %
Erpeldange	209	73	34,93%
Steinfort	406	139	34,24%
Dalheim	174	59	33,91%
Mertzig	238	80	33,61%
Rambrouch	372	125	33,60%
Betzdorf	423	140	33,10%
Feulen	215	70	32,56%
Kaerjeng	772	251	32,51%
Beckerich	183	59	32,24%
Redange-sur-Attert	233	75	32,19%
Consdorf	184	59	32,07%
Stadtbredimus	148	47	31,76%
SCHOULKAUZ	219	69	31,51%
Heffingen	140	44	31,43%
Biwer	160	50	31,25%
Lenningen	215	66	30,70%
Koerich	225	68	30,22%
Frisange	336	100	29,76%
SYNECOSPORT	284	83	29,23%
Waldbillig	187	54	28,88%
Bourscheid	140	40	28,57%
Mondercange	498	140	28,11%
Syndicat scolaire Harlange	376	102	27,13%
SISPOLO	508	134	26,38%
Schengen	441	111	25,17%
Ell	122	30	24,59%
Boevange/Attert	226	55	24,34%
Nommern	144	34	23,61%
Garnich	205	47	22,93%
Weiler-la-Tour	293	67	22,87%
Wincrange	370	84	22,70%
Wahl	107	24	22,43%
Saeul	63	14	22,22%

ECOLES FONDAMENTALES	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves étrangers	Élèves étrangers %
Grosbous	91	20	21,98%
Preizerdaul	137	30	21,90%
Useldange	167	36	21,56%
Rosport	215	45	20,93%
Reckange-sur-Mess	207	38	18,36%
Goesdorf	155	25	16,13%
Total: écoles fondamentales communales	46.857	22.880	48,8%
Autres écoles fondamentales			
Eis schoul	104	59	56,73%
Classes d'accueil étatiques	78	78	100,00%
Ecole privee Notre-Dame Sainte-Sophie	106	59	55,66%
Total: autres écoles fondamentales	288	196	68,1%
Total: écoles fondamentales	47.145	23.076	48,9%

4. Répartition des élèves par arrondissement

ARRONDISSEMENT	CYCLE 1 PRÉCOCE		CYCLE 1 PRÉSCOLAIRE		CYCLE 2 - 4		TOTAL		
	Élèves	Groupes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Écoles
1	169	10	547	39	1687	130	2403	179	9
2	254	16	707	54	1694	128	2655	198	11
3	121	7	349	22	868	60	1338	89	6
4	285	18	704	44	1827	123	2816	185	5
5	134	8	458	31	1488	101	2080	140	7
6	244	13	584	40	1891	127	2719	180	5
7	176	9	546	34	1681	105	2403	148	7
8	212	12	792	48	2254	126	3258	186	8
9	168	6	555	36	1767	111	2490	153	4
10	161	10	498	31	1417	85	2076	126	5
11	207	10	521	31	1711	105	2439	146	9
12	232	14	551	36	1572	108	2355	158	11
13	241	13	504	34	1514	103	2259	150	7
14	230	13	511	31	1398	94	2139	138	10
15	177	10	470	29	1414	98	2061	137	8
16	208	12	512	29	1632	103	2352	144	7
17	218	11	638	40	1721	112	2577	163	10
18	178	12	475	34	1416	98	2069	144	10
19	224	9	509	33	1609	85	2342	127	8
20	206	8	517	35	1591	108	2314	151	10
TOTAL	4045	221	10948	711	32152	2110	47145	3042	157

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLE D'ETUDES

1. Le cycle 1 de l'enseignement fondamental

Le cycle 1, qui correspond à l'ancienne éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative pour les enfants âgés de 3 ans, l'inscription d'un enfant en 2e année du cycle 1 est obligatoire si l'enfant a atteint l'âge de 4 ans au 1er septembre.
L'apprentissage de l'enfant au cycle 1 est considéré avant tout comme une expérience sociale impliquant des interactions riches de sens. Des situations diversifiées permettent à l'enfant d'interagir avec ses pairs et les personnes de son entourage ainsi que de manipuler une multitude de matériels et d'objets.
Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- la vie en commun et les valeurs ;
- le langage, la langue luxembourgeoise et l'éveil aux langues ;
- le raisonnement logique et mathématique ;
- la découverte du monde par tous les sens ;
- la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé ;
- l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

1.1. Cycle 1 - précoce

Les enfants âgés de trois ans avant le 1er septembre peuvent, si les parents le souhaitent, fréquenter une classe de l'éducation précoce. L'introduction de l'éducation précoce a été progressive depuis 1998. Depuis la rentrée scolaire 2009/2010 toutes les communes offrent obligatoirement cette année pour les enfants et leurs parents. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire. Certaines communes acceptent des admissions au début des deuxième et troisième trimestres.

Au début de l'année 2014/2015, le nombre total des groupes dans l'Éducation précoce s'élève à 221 avec un total de 4 045 élèves. L'effectif moyen par groupe s'élève à 18,3 élèves. A noter cependant que selon les plages de fréquentation hebdomadaires de l'enfant, les groupes-classes de l'Éducation précoce sont souvent organisés en sous–groupes.

1.1.1. Répartition par nationalité et par sexe

NATIONALITÉ	Filles	Garçons	Total	%
luxembourgeoise	1079	1184	2263	55,9%
portugaise	393	414	807	20,0%
française	122	144	266	6,6%
ex-yougoslave	64	73	137	3,4%
belge	51	48	99	2,4%
allemande	36	24	60	1,5%
italienne	33	33	66	1,6%
autre/indéterminée	169	178	347	8,6%
Total	1947	2098	4045	100,0%
%	48,1%	51,9%	100,0%	

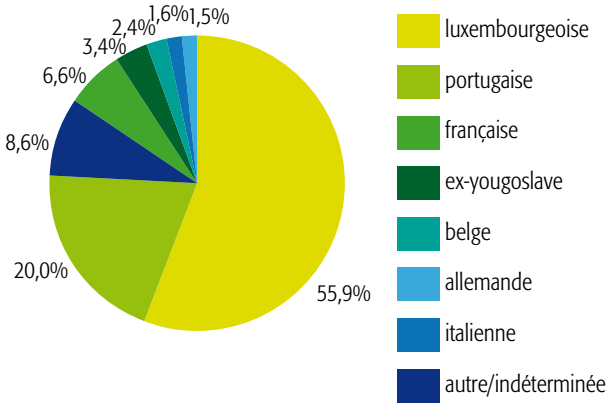

1.1.2. Répartition par nationalité et par âge

NATIONALITÉ	ÂGE DES ÉLÈVES AU 1ER SEPTEMBRE 2014			
	2	3	4	Total
luxembourgeoise	120	2124	19	2263
portugaise	27	772	8	807
française	18	246	2	266
ex-yougoslave	2	135		137
belge	9	90		99
allemande	6	54		60
italienne	6	60		66
autre/indéterminée	26	320	1	347
Grand Total	214	3801	30	4045
%	5,3%	94,0%	0,7%	100,0%

1.1.3. Répartition par langue parlée

NATIONALITÉ	1ÈRE LANGUE PARLÉE														
	luxembourgeoise		portugaise		française		anglaise		allemande		italienne		autre/indéter-minée		Total
luxembourgeoise	1580	69,8%	218	9,6%	227	10,0%	30	1,3%	28	1,2%	11	0,5%	169	7,5%	2263
portugaise	1	0,1%	766	94,9%	17	2,1%		0,0%		0,0%		0,0%	23	2,9%	807
française		0,0%	1	0,4%	245	92,1%	2	0,8%	1	0,4%	4	1,5%	13	4,9%	266
ex-yougoslave	1	0,7%		0,0%	1	0,7%		0,0%		0,0%		0,0%	135	98,5%	137
belge	3	3,0%	1	1,0%	72	72,7%	3	3,0%		0,0%	4	4,0%	16	16,2%	99
allemande	2	3,3%		0,0%	11	18,3%	38	63,3%		0,0%	3	5,0%	6	10,0%	60
italienne	2	3,0%	1	1,5%	4	6,1%		0,0%	51	77,3%	1	1,5%	7	10,6%	66
autre/indéter-minée	5	1,4%	19	5,5%	38	11,0%	9	2,6%		0,0%	48	13,8%	228	65,7%	347
Total	1594	39,4%	1006	24,9%	615	15,2%	82	2,0%	80	2,0%	71	1,8%	597	14,8%	4045

Bilinguisme

1RÈE LANGUE PARLÉE	ÉLÈVES BILINGUES / 2E LANGUE PARLÉE								
	Éléves monolingues		luxembourgeoise	française	allemande	autre	Total élèves bilingues		Total
luxembourgeoise	1306	81,9%		110	39	139	288	18,1%	1594
portugaise	817	81,2%	74	95	2	18	189	18,8%	1006
française	414	67,3%	72		11	118	201	32,7%	615
allemande	43	52,4%	18	8		13	39	47,6%	82
italienne	56	70,0%	9	8		7	24	30,0%	80
anglaise	48	67,6%	5	6	2	10	23	32,4%	71
autre/indéterminée	451	75,5%	37	52	6	51	146	24,5%	597
Total	3132	77,4%	216	281	60	356	913	22,6%	4045

Elèves ne parlant aucune des 3 langues officielles du pays à la maison

	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Elèves	1061	1163	1253	1350	1503	1448	1531	1578	1460	1458
%	30,4%	31,7%	32,4%	33,4%	36,6%	36,6%	36,0%	38,1%	34,1%	36,0%

1 458 élèves (36,0%) fréquentant l'éducation précoce ne parlent aucune des trois langues officielles du pays (ni comme 1re langue parlée, ni comme 2e langue parlée).

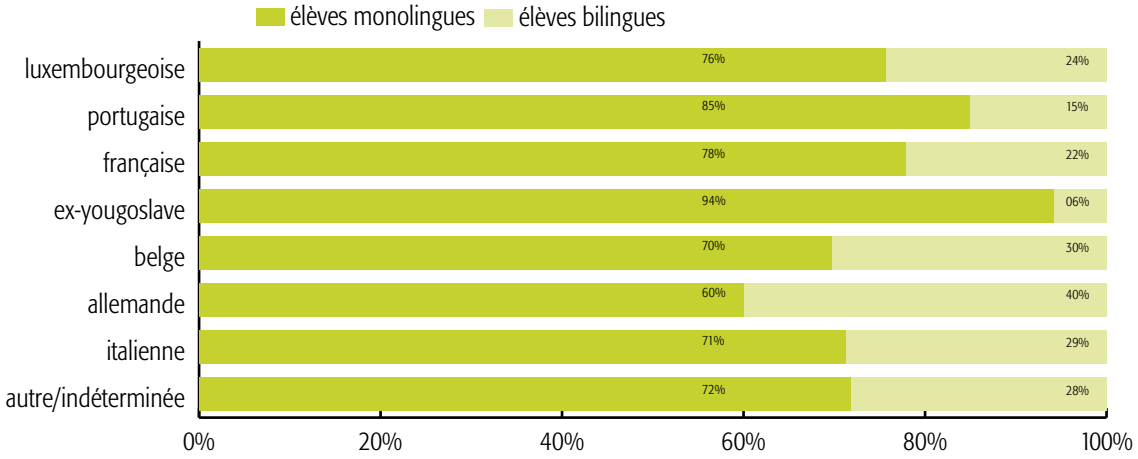

1.1.4. Modes et nombre de fréquentations hebdomadaires

L'inscription des élèves au cycle 1 - précoce se fait par plages fixes (demi-journées) en tenant compte d'occuper un minimum de trois plages par semaine. Au maximum les groupes du cycle 1 - précoce sont ouverts cinq matins et trois après-midis au cours d'une semaine.

Le tableau suivant montre les différentes combinaisons possibles pour fréquenter les groupes du cycle 1-précoce pendant le matin et l'après-midi.

La combinaison la plus fréquentée comprend cinq matins et trois après-midis (2 142 élèves; 53,0%).

	PRÉSENCES MATIN (EN CHIFFRES ABSOLUS ET EN %)													
Présences après-midi	1		2		3		4		5		jamais		Total	
1	2	0,0%	14	0,3%	358	8,9%	108	2,7%	96	2,4%		0,0%	578	14,3%
2		0,0%	312	7,7%	282	7,0%	123	3,0%	81	2,0%	2	0,0%	800	19,8%
3	10	0,2%	32	0,8%	21	0,5%	38	0,9%	2142	53,0%	4	0,1%	2247	55,6%
jamais	1	0,0%	4	0,1%	44	1,1%	64	1,6%	307	7,6%		0,0%	420	10,4%
Total	13	0,3%	362	8,9%	705	17,4%	333	8,2%	2626	64,9%	6	0,1%	4045	100,0%

1.1.5. Rétrospective cycle 1 - précoce

Développement de l'effectif moyen par groupe

	ANNÉE SCOLAIRE										
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Communes / Syndicats	86	94	96	100	103	102	103	100	106	106	105
Groupes	165	176	180	195	215	229	227	233	230	234	221
Moyenne élèves/groupe	20,7	19,8	20,4	19,8	18,8	17,9	17,4	18,2	18,0	18,3	18,3

Développement du rapport entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers

NATIONALITÉ	2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011		2011/2012	
luxembourgeoise	1974	56,5%	2047	55,8%	2041	52,8%	2119	52,5%	2237	54,5%	2249	56,8%	2377	55,8%
étrangère	1518	43,5%	1624	44,2%	1824	47,2%	1917	47,5%	1868	45,5%	1712	43,2%	1881	44,2%
Total	3492	100,0%	3671	100,0%	3865	100,0%	4036	100,0%	4105	100,0%	3961	100,0%	4258	100,0%

2012/2013		2013/2014		2014/2015	
2288	55,3%	2413	56,3%	2263	55,9%
1853	44,7%	1870	43,7%	1782	44,1%
4141	100%	4283	100%	4045	100,0%

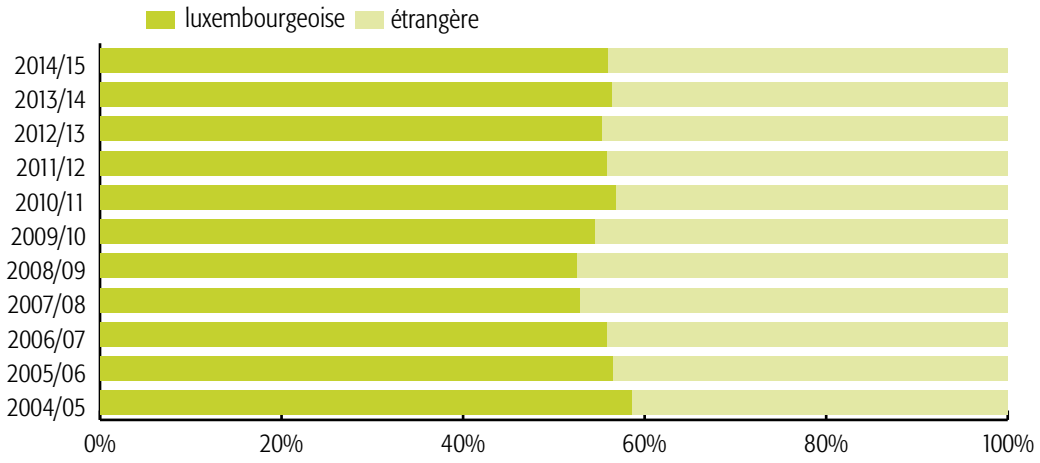

1.2. Cycle 1 - préscolaire

1.2.1. Répartition par nationalité

Le nombre des classes préscolaires pour l'année 2014/2015 s'élève à 711 classes avec 10 948 élèves.

L'effectif moyen par classe s'élève à 15,4 élèves.

NATIONALITÉ	Filles	Garçons	Total	
luxembourgeoise	2871	2988	5859	53,5%
portugaise	1224	1287	2511	22,9%
française	329	336	665	6,1%
ex-yougoslave	201	195	396	3,6%
belge	85	114	199	1,8%
italienne	95	101	196	1,8%
allemande	83	88	171	1,6%
autre/indéterminée	430	521	951	8,7%
Total	5318	5630	10948	100,0%
%	48,6%	51,4%	100,00%	

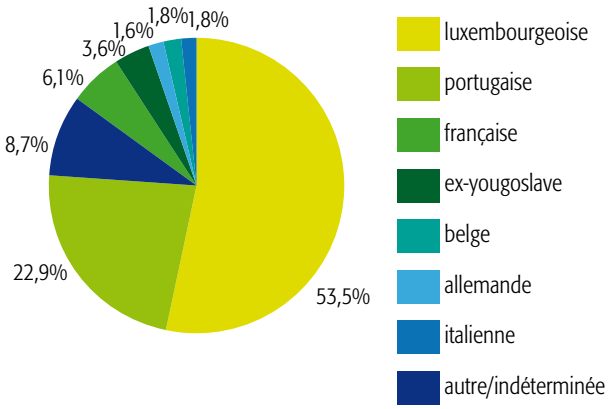

1.2.2. Répartition par nationalité et par âge

	ÂGE DES ÉLÈVES AU 1ER SEPTEMBRE 2014					
NATIONALITÉ	3	4	5	6	>=7	Total
luxembourgeoise	2	2937	2784	132	4	5859
portugaise		1204	1191	113	3	2511
française		327	320	18		665
ex-yougoslave		159	222	15		396
belge		115	78	6		199
italienne		84	104	8		196
allemande	1	87	83			171
autre/indéterminée	2	451	467	31		951
Total	5	5364	5249	323	7	10948
%	0,0%	49,0%	47,9%	3,0%	0,1%	

1.2.3. Répartition par langue parlée

Répartition par nationalité et par langue parlée

	1ÈRE LANGUE PARLÉE														
NATIONALITÉ	luxembour-geoise		portugaise		française		italienne		anglaise		allemande		autre		Total
luxembourgeoise	3810	65,0%	689	11,8%	651	11,1%	83	1,4%	57	1,0%	62	1,1%	507	8,7%	5859
portugaise	24	1,0%	2368	94,3%	52	2,1%	3	0,1%	3	0,1%	1	0,0%	60	2,4%	2511
française	6	0,9%	11	1,7%	597	89,8%	1	0,2%	8	1,2%	6	0,9%	36	5,4%	665
ex-yougoslave		0,0%		0,0%	3	0,8%					1		392	99,0%	396
belge	4	2,0%	2	1,0%	147	73,9%			2	1,0%	6	3,0%	38	19,1%	199
italienne	1	0,5%	6	3,1%	32	16,3%	125	63,8%	6	3,1%	1	0,5%	25	12,8%	196
allemande	10	5,8%	2	1,2%	21	12,3%	1	0,6%	7	4,1%	107	62,6%	23	13,5%	171
autre/indéter-minée	9	0,9%	68	7,2%	102	10,7%	6	0,6%	132	13,9%	6	0,6%	628	66,0%	951
Total	3864	35,3%	3146	28,7%	1605	14,7%	219	2,0%	215	2,0%	190	1,7%	1709	15,6%	10948

Bilinguisme

	ÉLÈVES BILINGUES/2E LANGUE PARLÉE								
1ÈRE LANGUE PARLÉE	Élèves monolingues		luxembourgeoise	française	allemande	autre	Total élèves bilingues		Total
luxembourgeoise	3056	28,5%		279	123	406	808	7,5%	3864
portugaise	2364	22,0%	380	332	9	61	782	7,3%	3146
française	946	8,8%	281		34	344	659	6,1%	1605
italienne	112	1,0%	32	29	2	44	107	1,0%	219
anglais	118	1,1%	26	24	10	37	97	0,9%	215
allemande	78	0,7%	51	30		31	112	1,0%	190
autre/indéterminée	1145	10,7%	202	172	42	148	564	5,3%	1709
Total	7819	72,8%	972	866	220	1071	3129	29,1%	10948

Elèves ne parlant aucune des 3 langues officielles du pays à la maison

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Élèves	2897	2859	3244	3294	3492	3696	3991	4065	4020
%	29,0%	29,1%	32,6%	32,9%	34,3%	35,4%	37,2%	37,8%	36,7%

4 020 élèves (36,7%) fréquentant l'éducation préscolaire ne parlent aucune des trois langues officielles du pays (ni comme 1re langue parlée, ni comme 2e langue parlée).

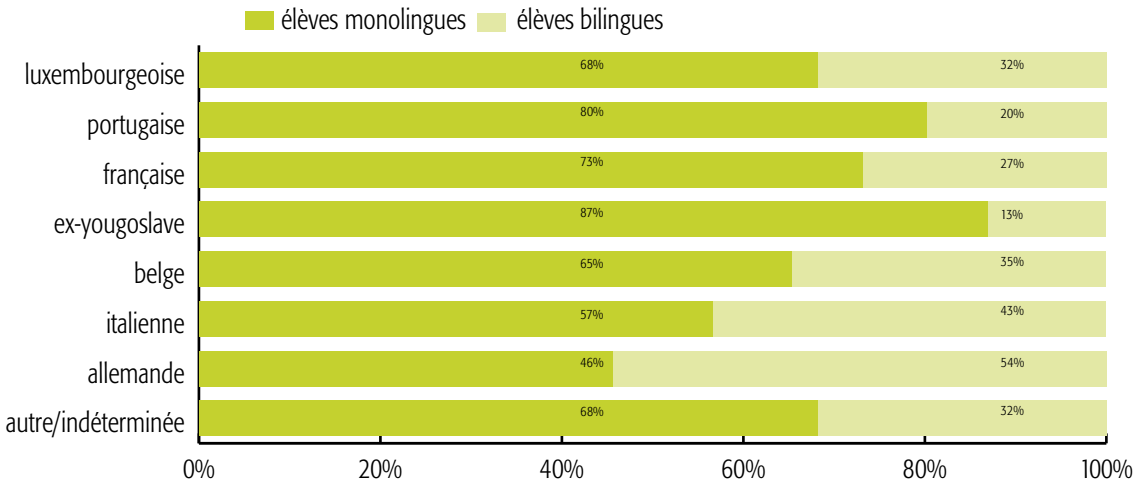

1.2.4. Rétrospective cycle 1 - préscolaire

Développement de l'effectif moyen par classse

	ANNÉE SCOLAIRE										
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Classes	666	672	654	643	646	646	651	656	677	689	711
Élèves	10441	10411	10001	9824	9966	10026	10195	10434	10740	10748	10948
Moyenne élèves/classe	15,7	15,5	15,3	15,3	15,4	15,5	15,7	15,9	15,9	15,6	15,4

Développement du rapport entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers

NATIONALITÉ	2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011		2011/2012	
luxembourgeoise	5514	55,1%	5282	53,8%	5071	50,9%	5018	50,0%	2237	54,5%	2249	56,8%	2377	55,8%
étrangère	4487	44,9%	4542	46,2%	4895	49,1%	5008	50,0%	1868	45,5%	1712	43,2%	1881	44,2%
Total	10001	100,0%	9824	100,0%	9966	100,0%	10026	100,0%	4105	100,0%	3961	100,0%	4258	100,0%

2012/2013		2013/2014		2014/2015	
5653	52,6%	5673	52,8%	5859	53,5%
5087	47,4%	5075	47,2%	5089	46,5%
10740	100,0%	10748	100%	10948	100,0%

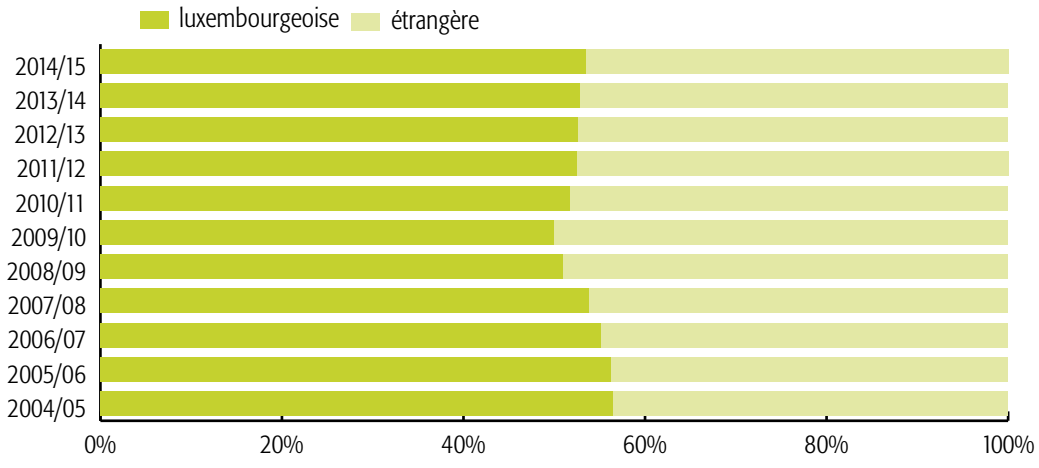

2. Les cycles 2 - 4 de l'enseignement fondamental

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'ancien enseignement primaire.

- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant.
Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.
Cette organisation permet davantage de souplesse dans la gestion des apprentissages. La gestion pratique de l'organisation du cycle appartient aux écoles.
Chaque classe est prise en charge par un titulaire de classe. Les enseignants travaillent en équipes pédagogiques, mais chaque titulaire garde sa responsabilité à l'égard des élèves de sa classe.
Le plan d'études définit pour chaque cycle les connaissances et compétences que l'élève devra avoir acquises pour avancer au cycle suivant. L'organisation en cycles permet de certifier chaque deuxième année si l'élève possède les compétences nécessaires à la poursuite de son parcours scolaire.
Si un élève n'arrive pas à atteindre le socle de compétences en deux ans, l'équipe pédagogique met en place un programme adapté sur trois ans.
Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage et sont définis à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'Enseignement fondamental :

1. l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
2. les mathématiques;
3. l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles;
4. l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé;
5. l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique;
6. la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

Les élèves des classes primaires sont inscrits sur demande des parents soit dans le cours d'éducation morale et sociale, soit dans le cours d'instruction religieuse et morale.
L'éducation aux médias est intégrée dans les différents domaines.
Les sujets de promotion de la santé sont définis conjointement par les ministres ayant l'Éducation et la Santé dans leurs attributions.
Les activités d'appui pendant et en dehors des heures de classe et l'aide aux devoirs à domicile soutiennent les apprentissages.

2.1. Répartition par nationalité et par sexe

NATIONALITÉ	Filles	Garçons	Total	
luxembourgeoise	7823	8124	15947	49,6%
portugaise	4107	4384	8491	26,4%
ex-yougoslave	772	847	1619	5,0%
française	785	806	1591	4,9%
italienne	303	358	661	2,1%
belge	361	369	730	2,3%
allemande	248	284	532	1,7%
autre/indéterminée	1255	1326	2581	8,0%
Total	15654	16498	32152	100,0%
%	48,7%	51,3%	100,0%	

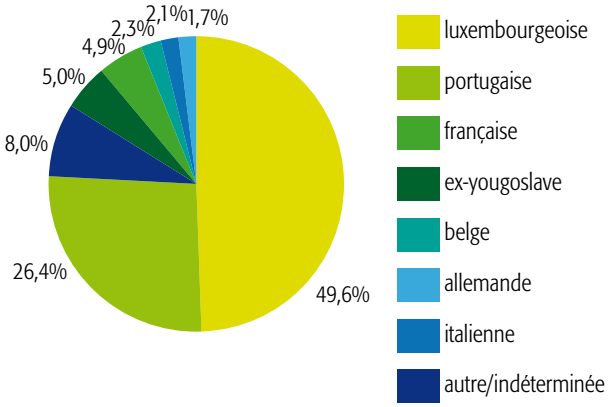

2.2. Répartition par nationalité et par âge

	ÂGE DES ÉLÈVES AU 1ER SEPTEMBRE 2014										
NATIONALITÉ	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
luxembourgeoise	42	2696	2723	2666	2526	2406	2477	391	19	1	15947
portugaise	3	1155	1290	1299	1382	1485	1414	423	40		8491
ex-yougoslave		182	233	234	310	293	293	71	3		1619
française	8	279	288	281	261	237	194	40	3		1591
italienne		88	80	103	106	126	119	38	1		661
belge	2	113	124	145	134	106	95	10	1		730
allemande	4	79	80	83	97	96	82	11			532
autre/indéterminée	3	417	425	429	404	412	390	90	11		2581
Total	62	5009	5243	5240	5220	5161	5064	1074	78	1	32152
%	0,2%	15,6%	16,3%	16,3%	16,2%	16,1%	15,8%	3,3%	0,2%	0,0%	100,0%

2.3. Répartition par langue parlée

Répartition par nationalité et par langue parlée

	1ÈRE LANGUE PARLÉE														
NATIONALITÉ	luxembourgeoise		portugaise		française		italienne		anglaise		allemande		autre		Total
luxembourgeoise	11995	75,2%	1056	6,6%	1386	8,7%	236	1,5%	163	1,0%	102	0,6%	1009	6,3%	15947
portugaise	105	1,2%	8049	94,8%	161	1,9%	10	0,1%	4	0,0%	8	0,1%	154	1,8%	8491
ex-yougoslave	25	1,5%	6	0,4%	4	0,2%	1	0,1%	6				1577	97,4%	1619
française	13	0,8%	48	3,0%	1407	88,4%	10	0,6%	13	0,8%	12	0,8%	88	5,5%	1591
italienne	54	8,2%	21	3,2%	127	19,2%	395	59,8%	8	1,2%	4	0,6%	52	7,9%	661
belge	9	1,2%	11	1,5%	568	77,8%	2	0,3%	25	3,4%	7	1,0%	108	14,8%	730
allemande	25	4,7%	7	1,3%	62	11,7%	2	0,4%	377	70,9%	11	2,1%	48	9,0%	532
autre/indéterminée	47	1,8%	254	9,8%	193	7,5%	6	0,2%	53	2,1%	310	12,0%	1718	66,6%	2581
Total	12273	38,2%	9452	29,4%	3908	12,2%	662	2,1%	649	2,0%	454	1,4%	4754	14,8%	32152

Bilinguisme

	ÉLÈVES BILINGUES/2E LANGUE PARLÉE							
1ÈRE LANGUE PARLÉE	Élèves monolingues		luxembourgeoise	française	allemande	autre	Total élèves bilingues	
luxembourgeoise	9603	78,2%		943	407	1320	2670	21,8%
portugaise	6364	67,3%	1939	912	29	208	3088	32,7%
française	2018	51,6%	994		107	789	1890	48,4%
allemand	263	40,5%	182	68		136	386	59,5%
italienne	259	39,1%	205	111	4	83	403	60,9%
anglais	205	45,2%	107	41	19	82	249	54,8%
autre/indéterminée	2789	58,7%	973	378	167	447	1965	41,3%
Total	21501	66,9%	4400	2453	733	3065	10651	33,1%

Elèves ne parlant aucune des 3 langues officielles du pays à la maison

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Elèves	7369	7716	9355	9049	9033	9417	9727	9997	10437
%	22,4%	23,5%	29,0%	28,0%	28,1%	29,2%	30,4%	31,3%	32,5%

10 437 élèves (32,5%) fréquentant l'enseignement primaire ne parlent aucune des trois langues officielles du pays (ni comme 1re langue parlée, ni comme 2e langue parlée).

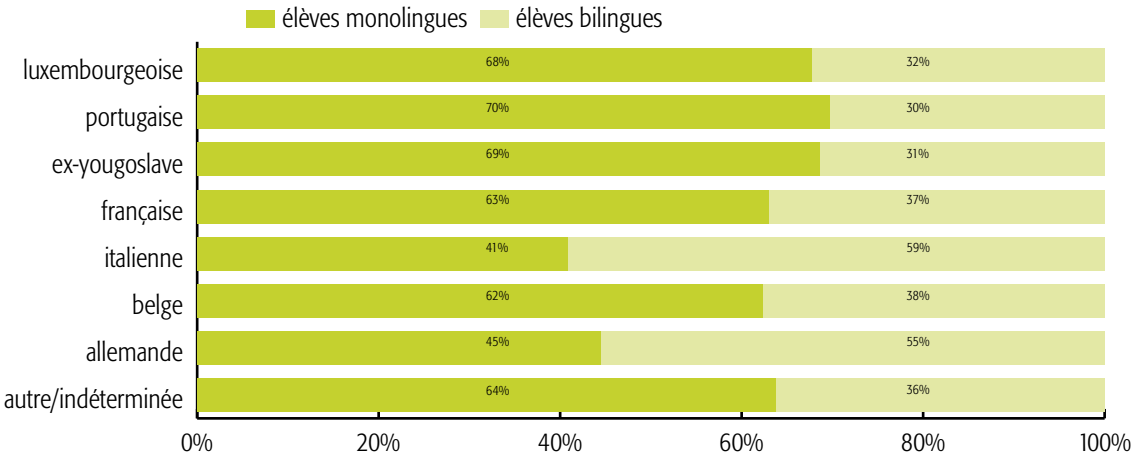

2.4. Enseignement public et privé subventionné

Le nombre total des classes de l'enseignement fondamental cycles 2 à 4 pour l'année 2014/2015 s'élève à 2 110 avec 32 152 élèves (2 104 classes dans l'enseignement public et 6 classes dans l'enseignement privé appliquant les programmes officiels).

	Enseignement public		Enseignement privé appliquant les programmes officiels		Enseignement public et privé	
ANNÉE D'ÉTUDES	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes
Cycle 2.1	5233	311	16	1	5249	312
Cycle 2.2	6135	426	17	1	6152	427
Cycle 3.1	5075	299	18	1	5093	300
Cycle 3.2	5842	407	19	1	5861	408
Cycle 4.1	4909	314	16	1	4925	315
Cycle 4.2	4852	347	20	1	4872	348
Total	32046	2104	106	6	32152	2110
%	99,7%	99,7%	0,3%	0,3%	100,0%	100,0%

2.5. Instruction religieuse et morale éducation morale et sociale

L'éducation morale et sociale est introduite par la loi du 10 juillet 1998 qui modifie l'article 26 de la loi du 10 août 1912 comme suit :

- Le cours d'éducation morale et sociale est donné par un instituteur dans les locaux de l'école que fréquentent les enfants à raison de deux leçons hebdomadaires fixées à différents jours de la semaine.
- Le cours d'Instruction religieuse et morale est donné dans les locaux que fréquentent les enfants à raison de deux leçons hebdomadaires fixées à différents jours de la semaine, conformément aux dispositions des Conventions conclues entre le Gouvernement et les Cultes en application de l'article 22 de la Constitution.
- Dans chaque classe le cours d'éducation morale et sociale et le cours d'Instruction religieuse et morale sont donnés aux mêmes heures.
- Le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixe les modalités d'inscription et l'organisation des cours d'Éducation morale et sociale à l'école primaire :
  - L'enseignement primaire comprend un cours d'éducation morale et sociale et un cours d'instruction religieuse et morale. Lors de son inscription à l'école primaire, tout élève sera inscrit, sur déclaration écrite de la personne responsable, soit au cours d'éducation morale et sociale soit au cours d'instruction religieuse et morale.
  - Ne peuvent en principe être créées des classes regroupant uniquement des élèves soit d'éducation morale et sociale soit d'instruction religieuse et morale, sauf s'il n'y a aucune demande pour l'un des deux cours.
  - Le cours d'éducation morale et sociale est dispensé par un instituteur, de préférence le titulaire de la classe, ou le cas échéant par un chargé de direction ou un chargé de cours ayant suivi une formation spéciale.

	Éducation morale et sociale		Instruction religieuse et morale		
ANNÉE D'ÉTUDES	nombre d'élèves	pourcentage	nombre d'élèves	pourcentage	Total
Cycle 2.1	1689	32,5%	3511	67,5%	5200
Cycle 2.2	1715	27,9%	4429	72,1%	6144
Cycle 3.1	1434	28,2%	3649	71,8%	5083
Cycle 3.2	1780	30,4%	4075	69,6%	5855
Cycle 4.1	1545	31,4%	3377	68,6%	4922
Cycle 4.2	1660	34,1%	3203	65,9%	4863
Total	9823	30,6%	22244	69,4%	32067

2.6. Cours d'accueil et cours d'appui

2.6.1 Cours d'accueil

Les enfants récemment arrivés au Luxembourg et inscrits dans le 1er cycle alors qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue luxembourgeoise ont droit à un cours d'accueil.

Ceux d'entre eux qui sont inscrits dans le 2e, 3e ou 4e cycle et qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue allemande ou la langue française pour pouvoir suivre les cours de l'enseignement fondamental, ont également droit à un cours d'accueil.

Ces élèves peuvent suivre un ou plusieurs cours d'accueil hebdomadaires en dehors de leur classe d'attache pour apprendre de manière intensive la ou les langues de l'école.

Les matières qui peuvent être dispensées dans les cours d'accueil sont :

- l'apprentissage intensif de l'allemand, suivi par une initiation à la langue française ;
- l'apprentissage intensif du français, suivi par une initiation à la langue allemande ;
- l'initiation à la langue luxembourgeoise ;
- les mathématiques en langue française, pour des élèves qui n'ont pas de connaissances suffisantes en langue allemande.

La grande majorité des classes d'accueil actuelles, où tous les enfants nouvellement arrivés au pays sont regroupés et suivent en principe le même programme indépendamment de leur niveau scolaire et de leur origine linguistique, seront remplacées par des cours d'accueil individuels ou en petits groupes, adaptés au profil individuel des élèves.

L'élève suit donc une partie des cours dans une classe d'attache, ensemble avec les enfants du même cycle. Le nombre des cours suivis dans la classe d'attache peut augmenter rapidement en fonction des progrès de l'élève.

2.6.2 Classes d'accueil

Pour des besoins exceptionnels dépassant le cadre communal, l'Etat est autorisé à créer des Classes Spécialisées d'Accueil de l'État pour enfants nouvellement installés au Luxembourg.

2.7. Rétrospective cycle 2-4

Développement de l'effectif moyen par classe

	ANNÉE SCOLAIRE										
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Classes	2068	2087	2096	2096	2093	2105	2084	2093	2128	2079	2110
Élèves	32586	32871	32933	32814	32274	32312	32096	32269	31975	31894	32152
Moyenne élèves/classe	15,8	15,8	15,7	15,7	15,4	15,4	15,4	15,4	15,0	15,3	15,2

Développement du rapport entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers

NATIONALITÉ	2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011		2011/2012	
luxembourgeoise	19306	58,6%	18861	57,5%	18012	55,8%	17427	53,9%	16808	52,4%	16342	50,6%
étrangère	13627	41,4%	13953	42,5%	14262	44,2%	14885	46,1%	15288	47,6%	15927	49,4%
Total	32933	100,0%	32814	100,0%	32274	100,0%	32312	100,0%	32096	100,0%	32269	100,0%

2012/2013		2013/2014		2014/2015	
15976	50,0%	15854	49,7%	15947	49,6%
15999	50,0%	16040	50,3%	16205	50,4%
31975	100,0%	31894	100,0%	32152	100,0%

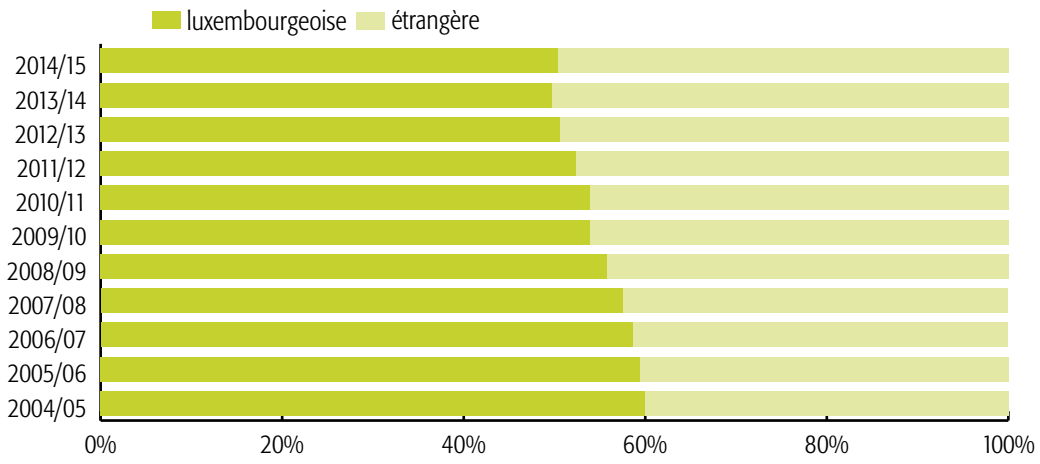

ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

1. L'Éducation différenciée

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services de l'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spécifiques. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire

- dans des classes de l'enseignement régulier.
- à temps partiel dans une classe respective de l'enseignement régulier ou de l'Éducation différenciée.
- dans le cadre des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée,
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psychopédagogique nationale.

La population accueillie dans les centres et instituts de l'Éducation différenciée correspond plus ou moins à 1 pourcent des élèves soumis à l'obligation scolaire.

Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère de l'Éducation Nationale. Ils peuvent être regroupés selon leur destination spécifique:

Les instituts spécialisés:

- le Centre de Logopédie,
- l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux,
- l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques,
- le Centre d'intégration et observation scolaires,
- l'Institut pour déficiants visuels.

Le Centre de logopédie, créé par la loi du 16 août 1968. dispose d'une autonomie face à la direction de l'Éducation différenciée quant à sa gestion.

Les centres d'éducation différenciée régionaux (CED), créés à l'époque par les communes et repris par l'État sur base de la loi du 10 janvier 1989.

Les centres de propédeutique professionnelle (CPP)

Les personnes accueillies dans les centres de propédeutique professionnelle et ayant dépassé la scolarisation obligatoire (16 ans)ne figureront pas dans les statistiques à partir de la page 39.

Les services assurant une assistance ambulatoire

Il s'agit du travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV) et des équipes multiprofessionelles de l'Éducation différenciée (ancien Service ré-éducatif ambulatoire (SREA) et ancien Service de guidance de l'enfance (SGE)). Les enfants bénéficiant d'une assistance ou d'une aide d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'enseignement fondamental ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention:

- Liewenshaff Päerdsatelier,
- Lëtzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik / Service de consultation et d'aide psychomotrice (LAP/SCAP),
- Schrëtt fir Schrëtt a.s.b.l.

1.1. La scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques

Pour l'année scolaire 2014/2015, 884 élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

1.1.1. Répartition des élèves dans les différents centres et instituts

CENTRE RÉGIONAL/INSTITUT SPÉCIALISÉ	LOCALITÉ	NOMBRE D'ÉLÈVES
Centres régionaux: Centres d'éducation différenciée (CED)	CED Clervaux	44
	CED Differdange	47
	CED Echternach	27
	CED Esch-sur-Alzette	74
	CED Luxembourg	61
	CED Roeser/Rumelange	46
	CED Roodt-Syre	38
	CED Warken	61
Centres de propédeutique professionnelle (CPP)	CPP Clervaux	13
	CPP Esch	14
	CPP Walferdange	31
	CPP Warken	20
Total Centres régionaux		476
Centre de logopédie	Luxembourg	282
Centre d'intégration scolaire (CIS Cessange)	Luxembourg	
Centre d'observation	Kehlen/Olm	11
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	Leudelange	59
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	Luxembourg	56
Total Instituts spécialisés		408
Total Centres régionaux et Instituts spécialisés		884

1.1.2. Répartition par sexe

CENTRE RÉGIONAL/INSTITUT SPÉCIALISÉ	Filles	Garçons	Total
CED/CPP	189	287	476
Centre de logopédie	79	203	282
Centre d'intégration scolaire			
Centre d'observation	0	11	11
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	8	51	59
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	26	30	56
Total	302	582	884
	34,2%	65,8%	

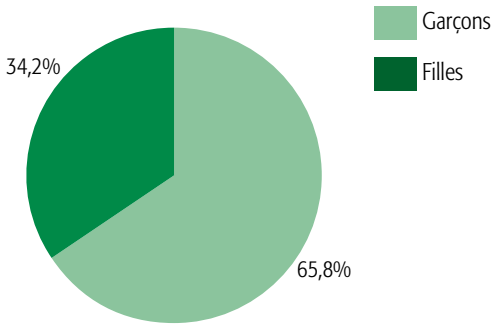

1.1.3. Répartition par âge

	ÂGE DES ÉLÈVES AU 1ER SEPTEMBRE 2014						
	<=5	6-7	8-9	10-11	12-15	>=16	Total
CCED/CPP	2	7	37	69	226	135	476
Centre de Logopédie	89	76	65	31	15	6	282
Centre d'intégration scolaire		3	1	2	5		11
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	4	2	11	13	25	4	59
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	1	14	7	9	15	10	56
Total	10,9%	11,5%	13,7%	14,0%	32,4%	17,5%	100,0%

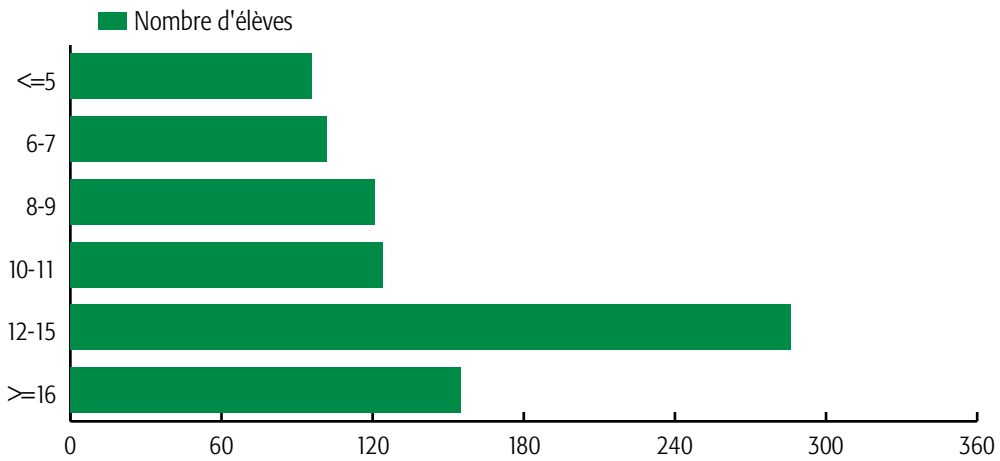

1.1.4. Répartition par nationalité

Centre régional/Institut spécialisé	Nationalité								Total
	luxembourgeoise	portugaise	française	italienne	ex-yougoslave	belge	allemande	autre	
CED/CPP	239	170	13	9	15	2	4	24	476
Centre de logopédie	125	111	10	2	11	1	2	20	282
Centre d'intégration scolaire	5	5						1	11
Centre d'observation									0
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	23	16	3	1	4	3		9	59
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	15	20	4	1	3	3		10	56
Total	407	322	30	13	33	9	6	64	884
	46,0%	36,4%	3,4%	1,5%	3,7%	1,0%	0,7%	7,2%	100,0%

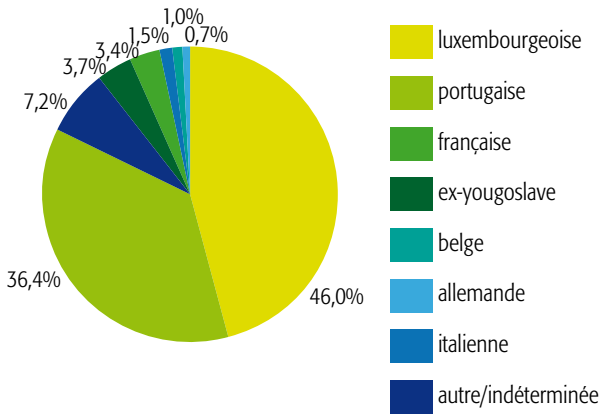

1.2. Le travail en ambulatoire

Les services qui assurent une assistance ambulatoire sont:

- le Centre de logopédie,
- l'Institut pour déficients visuels (IDV),
- les équipes multiprofessionnelles (anciennement: le Service ré-éducatif ambulatoire (SREA), le Service de guidance de l'enfance (SGE)).

1.2.1. Le Centre de logopédie

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves avec déficiences auditives ou troubles du langage et de la parole, mais suit également les élèves en question dans les classes de l'enseignement fondamental.

Chaque professeur d'enseignement logopédique fait le dépistage systématique dans toutes les classes du premier cycle de son secteur et travaille en ambulatoire avec les enfants dépistés ou signalés par les parents, les médecins, les services, les institutions spécialisées.

La prise en charge en ambulatoire se fait dans les écoles, soit pendant les heures de classe, soit les après-midis libres en présence des parents. Une guidance des instituteurs/trices est également assurée en cas de besoin.

En 2014/2015, 5 832 enfants troublés du langage et de la parole sont signalés au Centre de Logopédie. Le tableau suivant montre le nombre d'enfants en traitement logopédique ambulatoire après le dépistage à l'Éducation préscolaire (de 4 à 7 ans).

Statistiques des Centres régionaux : 2013-2014		
CR	Communes	Enfants dépistés
1	1a) Bonnevoie, Congrégation (Ville Haute)	
	1b) Cents, Clausen, Dommeldange, Eich, Grund, Hamm, Mühlenbach, Neudorf, Pfaffenthal	254
	1c) Beggen	
2	2a) Belair, Cessange, Hollerich, Kiem, Kirchberg, Limpertsberg, Rollingergrund, Weimershof et Weimerskirch, «Eis Schoul », Merl	
	2b) Gare	321
	2c) Gasperich	
3	Les communes de Hesperange et de Kopstal	159
	Ville de Luxembourg : Beggen(CR1), Gasperich (CR2)	
4	Les communes de Bertrange, Mamer, Strassen, Steinsel et Walferdange (CED Strassen)	217
5	Les communes de Käerjeng, Dippach, Garnich, Leudelange, Reckange et Steinfort	157
6	La Ville de Differdange (CED Differdange)	338
7	La Ville de Dudelange et la commune de Mondercange	398
8	La Ville d'Esch-sur-Alzette (CED Esch)	526
9	La commune de Pétange et la Ville de Rumelange (CED Rumelange, CED Pétange)	375
10	Les communes de Bettembourg, Frisange et Kayl	416
11	Les communes de Sanem et de Schifflange	386
12	Les communes de Bous, Dalheim, Mondorf, Roeser, Schengen, Stadtbredimus, Waldbredimus, Weiler-la-Tour. La Ville de Remich (CED Roeser)	334
13	Les communes de Contern Flaxweiler, Lenningen, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange et Wormeldange. La Ville de Grevenmacher	291
14	Les communes de Bech, Betzdorf, Biwer, Heffingen, Junglinster, Manternach, Mertert et Mompach (CED Roodt-Syre)	271
15	Les communes de Beaufort, Berdorf, Consdorf, Aerenzdallgemeng, Reisdorf, Rosport et Waldbillig. La Ville d'Echternach (CED Echternach)	243
16	Les communes de Bettendorf, Colmar-Berg, Erpeldange, Feulen et Schieren. Les Villes de Diekirch et d'Ettelbrück (CED Ettelbrück)	170
17	Les communes de Bissen, Boevange, Fischbach, Larochette, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Nommern, Saeul et Vichten	253
18	Les communes de Beckerich, Ell, Hobscheid, Kehlen, Koerich, Préizerdaul, Redange, Septfontaines, Tuntange, Useldange et Wahl	254
19	Les communes de Bourscheid, Clervaux, Parc Hosingen, Putscheid, Tandel, Troisvierges, Weiswampach et Wincrange. La Ville de Vianden (CED Clervaux)	181
20	Les communes de Boulaide, Esch-sur-Sûre, Eschweiler, Goesdorf, Grosbous, Kiischpelt, Lac de la Haute-Sûre, Mertzig, Rambrouch et Winseler. La Ville de Wiltz	288
	TOTAL	**5.832**

1.2.2. L'Institut pour déficients visuels (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour déficients visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée, dépendant du ministère de l'Éducation Nationale. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie et l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

Toute prise en charge par les professionnels de l'IDV se fait conformément aux dispositions d'admission au sein de l'Éducation différenciée. sur décision de la commission médico-psycho-pédagogique.

Les personnes malvoyantes et aveugles sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire comprenant:

- des enseignants spécialisés en pédagogie des aveugles et malvoyants,
- un psychologue,
- des instructeurs en basse vision,
- des éducateurs, des éducateurs gradués, des instructeurs en orientation et mobilité, des instructeurs en activités de la vie journalière, des enseignants d'éducation artistique et d'éducation musicale,
- des transcripteurs.

Le personnel de l'IDV intervient auprès des élèves

- selon le mode ambulatoire: en classe, en centre spécialisé ou à domicile,
- au sein de l'Institut lors de cours individuels ou en groupe.

Répartition par cycle d'études / ordre d'enseignement

En 2014/2015, 127 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans des classes de l'enseignement régulier et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

Répartition par cycles d'études

Cycle d'études/Ordre d'enseignement	Total élèves	
Cycle 1	26	20,5%
Cycle 2	14	11,0%
Cycle 3	11	8,7%
Cycle 4	8	6,3%
Éducation différenciée/Logopédie	29	22,8%
Postprimaire	39	30,7%
Total	127	100,0%

1.2.3. Les équipes multiprofessionelles de l'Éducation différenciée

Au niveau de chaque arrondissement d'inspection, il est constitué au moins une équipe multiprofessionnelle qui a pour mission d'assurer, en collaboration avec le titulaire de classe, et, au besoin, avec l'équipe médico-socio-scolaire concernée, le diagnostic et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques et de conseiller le titulaire de classe et l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de mesures de différenciation.

Ces équipes multiprofessionnelles comprennent du personnel de l'Éducation différenciée et du Centre de logopédie, des instituteurs de l'enseignement spécial affectés à une commune de l'arrondissement et d'autres experts dans l'aide, l'appui et l'assistance à donner aux élèves en question.

(Article 27 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental)

1.2.3.1. Prise en charge par les équipes multiprofessionnelles - assistance en classe

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité de les faire admettre dans les classes de l'enseignement ordinaire à côté de la seule possibilité auparavant de leur admission dans des centres et instituts de l'Éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide spécifique à organiser dans l'école.Les équipes multiprofessionnelles assurent au niveau national ces assistances en classe au bénéfice des enfants à besoins éducatifs spécifiques qui sont intégrés dans l'enseignement régulier et organisent également des prises en charge spécifiques durant les après-midi libres.

En 2014/2015, 606 enfants handicapés, à besoins éducatifs spécifiques sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier en bénéficiant d'un appui de la part des équipes multiprofessionnelles.

1.2.3.2. Prise en charge par les équipes multiprofessionnelles - prise en charge psychopédagogique

Les psychologues et pédagogues des équipes multiprofessionnelles apportent leur aide aux enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, rencontrent des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'enseignement fondamental ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

Toute personne en contact avec un enfant en difficulté est libre de s'adresser aux équipes multiprofessionnelles. Les motifs de consultation peuvent être les suivants: problèmes d'éducation, difficultés scolaires, troubles du développement, problèmes du comportement, troubles psychopathologiques, conflits enfants-parents, problèmes liés à une déficience ou à un handicap.

L'instauration des centres de consultation régionaux permet d'éviter les déplacements pour les élèves. Dans la mesure du possible, les consultations sont assurées par une équipe pluridisciplinaire dont les membres travaillent sur rendez-vous. Les professionnels qui constituent les diverses équipes régionales viennent des domaines psychologique, pédagogique, médical et paramédical.

Pour les villes d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg il existe des services communaux qui assurent la prise en charge psychologique et pédagogique des enfants en âge d'obligation scolaire. Ne sont donc inclus dans ce tableau ni les élèves de la Ville de Luxembourg, ni ceux de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Répartition par (arrondissement d'inspection)

Arrondissement d'inspection	Élèves en consultation
1	24
2	9
3	72
4	95
5	76
6	151
7	137
8	106
9	221
10	91
11	120
12	104
13	98
14	95
15	101
16	73
17	144
18	78
19	81
20	81
Total	1.957

Répartition par sexe

Sexe	Total élèves	
Filles	649	33,2%
Garçons	1308	66,8%
Total	1957	100,0%

Répartition par nationalité

Nationalité	Total élèves	
luxembourgeoise	1037	53,0%
portugaise	587	30,0%
française	78	4,0%
ex-yougoslave	67	3,4%
belge	26	1,3%
italienne	20	1,0%
allemande	16	0,8%
autre/inéterminée	126	6,4%
TOTAL	1957	100,0%

Répartition par âge des élèves

Âge des élèves au 1er septembre 2014	Total	
<=5	158	8,1%
6-7	409	20,9%
8-9	541	27,6%
10-11	480	24,5%
>=12	369	18,9%
Total	1957	100,0%

PROMOTION DES ELEVES

Le titulaire de classe, en collaboration avec les membres de l'équipe pédagogique qui interviennent auprès de ses élèves, effectue des évaluations périodiques du travail et de la progression scolaire des élèves par rapport aux socles de compétences et aux objectifs du programme fixés par le plan d'études. L'évaluation vise en premier lieu l'amélioration des performances de chaque élève.

Au cours d'un cycle d'apprentissage, l'évaluation est formative.

À la fin d'un cycle, l'évaluation est certificative. L'évaluation certificative se base sur une variété de travaux pour témoigner de l'atteinte du socle de compétences du cycle ou d'un niveau de compétence inférieur ou supérieur.

(Règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation.)

1. L'évaluation certificative au cycle 1

À la fin du cycle 1, dont la durée peut varier en fonction des besoins de l'élève soit entre une et trois années, soit entre deux et quatre années si l'enfant a fréquenté une classe d'éducation précoce, l'évaluation est certificative. Sous forme d'un bilan de fin de cycle, elle certifie que l'élève a développé les compétences qui lui permettent de continuer avec succès ses apprentissages au cycle 2.

1.1 Allongement de cycle

NATIONALITÉ	Total élèves du cycle 1-préscolaire*	Élèves en cycle rallongé en 2014/2015	
luxembourgeoise	5859	111	1,9%
portugaise	2511	104	4,1%
française	665	16	2,4%
ex-yougoslave	396	10	2,5%
belge	199	5	2,5%
italienne	196	6	3,1%
allemande	171		0,0%
autre/indéterminée	951	19	2,0%
Total	10948	271	2,5%

** Cycle 1.1, cycle 1.2 et cycle 1 -rallongé, sans cycle 1 - précoce

Rétrospective

	2006/2007	2007/2008	2008/2009*	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
Élèves en cycle rallongé	198	188	173	161	192	219	244
%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	1,9%	2,1%	2,3%

2013/14	2014/15
237	271
2,2%	2,5%

* Jusqu'en 2008/2009: élèves à retard scolaire

1.2. Admissions anticipées au cycle 2 de l'enseignement fondamental

Pour l'année scolaire 2014/2015, 62 enfants ont été admis en cycle 2.1 à l'âge de 5 ans (1,2% d'admissions anticipées pour tous les enfants admis).

Nationalité	Total élèves en cycle 2.1	Admissions anticipées	
luxembourgeoise	2731	42	1,5%
portugaise	1302	3	0,2%
française	279	8	2,9%
ex-yougoslave	195		0,0%
belge	115	2	1,7%
italienne	91		0,0%
allemande	80	4	5,0%
autre/indéterminée	456	3	0,7%
Total	5249	62	1,2%

Rétrospective

Nationalité	2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/11		2011/12		2012/13		2013/14		2014/15	
luxembourgeoise	53	1,7%	56	1,9%	36	1,3%	49	1,8%	62	2,5%	50	2,0%	40	1,5%	56	2,0%	42	1,5%
étrangère	21	0,8%	38	1,5%	19	0,8%	24	1,0%	34	1,3%	33	1,2%	25	1,0%	26	1,0%	20	0,8%
Total	74	1,3%	94	1,7%	55	1,1%	73	1,4%	96	1,9%	83	1,6%	65	1,3%	82	1,6%	62	1,2%

2. L'évaluation aux cycles 2 à 4

À la fin de chaque cycle dont la durée peut varier entre une et trois années en fonction des besoins de l'élève, l'évaluation est certificative. Le bilan de fin de cycle certifie à l'élève l'atteinte du socle de compétences du cycle.

Il décrit également les niveaux de compétence atteints dans les domaines de développement et d'apprentissage qui ne sont pas pris en compte pour la décision de promotion.

Le bilan de fin de cycle est établi par l'équipe pédagogique qui se base sur une interprétation des performances de l'élève par rapport aux performances attendues à la fin du cycle. L'équipe pédagogique fournit également aux enseignants du cycle suivant l'information qui leur sera utile pour offrir aux élèves les mesures d'aide ou d'enrichissement nécessaires à leurs besoins.

Parmi les 32 152 élèves fréquentant une classe des cycles 2 à 4 de l'enseignement public et privé suivant les programmes officiels du ministère 1 427 élèves (4,4%) sont en cycle rallongé en 2014/2015.

Répartition par sexe

Cycle d'études	Total élèves	Total élèves en cycle rallongé		dont filles		dont garçons	
Cycle 2	11401	784	6,9%	363	46,3%	421	53,7%
Cycle 3	10954	599	5,5%	246	41,1%	353	58,9%
Cycle 4	9797	44	0,4%	12	27,3%	32	72,7%
Total	32152	1427	4,4%	621	43,5%	806	56,5%

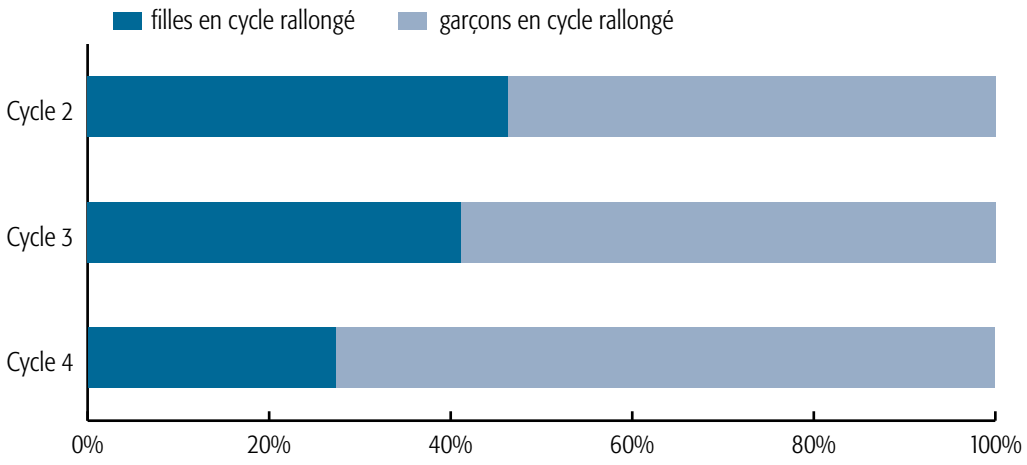

3. Décisions de promotion à la fin de l'année scolaire

Le plan d'études définit pour chaque cycle d'apprentissage le socle de compétences à atteindre par un élève pour suivre avec fruit l'enseignement dans le cycle subséquent.

Sur décision de l'équipe pédagogique, basée sur le bilan de fin de cycle, un élève qui, après une année d'enseignement, a atteint le socle de compétences défini pour le cycle, peut être admis au cycle suivant. Il s'agit dans ce cas d'une admission anticipée.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

Sur décision de l'équipe pédagogique, un élève peut bénéficier d'une année supplémentaire pour atteindre le socle de compétences du cycle.

Avant la prise de décision et dès que des difficultés d'apprentissage apparaissent, les élèves concernés bénéficient des mesures de différenciation pédagogique par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Les parents sont régulièrement informés des progrès de leur enfant.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

4. Retard scolaire

Parmi les 32 152 élèves fréquentant une classe des cycles 2.1 - 4.2 de l'enseignement fondamental de l'enseignement public et privé suivant les programmes officiels du MENJE, en 2014/2015, 6 411 (19,9%) ont un retard scolaire. Ce dernier peut s'élever à une, deux ou sous certaines conditions à trois ou plus d'années (scolarisation retardée ou sursis). Le retard est calculé par rapport à l'âge normal. La notion d'âge normal admet que les élèves ont été scolarisés en cycle 2.1 (1ère année d'études pour les élèves scolarisés avant 2009/2010) à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont suivi chaque cycle en deux années.

4.1. Retard scolaire par cycles d'études

Cycle d'études	Total élèves	Retard scolaire							
		d'une année		de deux années		de trois années et plus		Total retard scolaire	
Cycle 2.1	5249	334	6,4%	8	0,2%	0	0,0%	342	6,5%
Cycle 2.2	6152	1068	17,4%	101	1,6%	2	0,0%	1171	19,0%
Cycle 3.1	5093	901	17,7%	110	2,2%	2	0,0%	1013	19,9%
Cycle 3.2	5861	1368	23,3%	224	3,8%	7	0,1%	1599	27,3%
Cycle 4.1	4925	1140	23,1%	140	2,8%	2	0,0%	1282	26,0%
Cycle 4.2	4872	927	19,0%	76	1,6%	1	0,0%	1004	20,6%
Total	32152	5738	17,8%	659	2,0%	14	0,0%	6411	19,9%

4.2. Retard scolaire par cycle d'études et par sexe

Cycle d'études	Sexe	Total élèves	Total retard scolaire	
Cycle 2.1	Filles	2572	137	5,3%
	Garçons	2677	205	7,7%
Cycle 2.2	Filles	3056	527	17,2%
	Garçons	3096	644	20,8%
Cycle 3.1	Filles	2455	447	18,2%
	Garçons	2638	566	21,5%
Cycle 3.2	Filles	2814	709	25,2%
	Garçons	3047	890	29,2%
Cycle 4.1	Filles	2380	581	24,4%
	Garçons	2545	701	27,5%
Cycle 4.2	Filles	2377	454	19,1%
	Garçons	2495	550	22,0%
Total	Filles	15654	2855	18,2%
	Garçons	16498	3556	21,6%

4.3. Retard scolaire par cycle d'études et par nationalité

Cycle d'études	Nationalité	Total élèves	Total retard scolaire	
Cycle 2.1	luxembourgeoise	2731	91	3,3%
	non-luxembourgeoise	2518	251	10,0%
Cycle 2.2	luxembourgeoise	3048	368	12,1%
	non-luxembourgeoise	3104	803	25,9%
Cycle 3.1	luxembourgeoise	2552	293	11,5%
	non-luxembourgeoise	2541	720	28,3%
Cycle 3.2	luxembourgeoise	2707	441	16,3%
	non-luxembourgeoise	3154	1158	36,7%
Cycle 4.1	luxembourgeoise	2377	406	17,1%
	non-luxembourgeoise	2548	876	34,4%
Cycle 4.2	luxembourgeoise	2532	369	14,6%
	non-luxembourgeoise	2340	635	27,1%
Total	luxembourgeoise	15947	1968	12,3%
	non-luxembourgeoise	16205	4443	27,4%

		Retard scolaire			
Nationalité	Total élèves	d'une année	de deux années	de trois années et plus	Total
luxembourgeoise	15947	1791	171	6	1968
		11,2%	1,1%	0,0%	12,3%
portugaise	8491	2520	345	6	2871
		29,7%	4,1%	0,1%	33,8%
ex-yougoslave	1619	356	44	1	401
		22,0%	2,7%	0,1%	24,8%
française	1591	222	12		234
		14,0%	0,8%	0,0%	14,7%
italienne	661	142	14		156
		21,5%	2,1%	0,0%	23,6%
belge	730	84	3		87
		11,5%	0,4%	0,0%	11,9%
allemande	532	59	3		62
		11,1%	0,6%	0,0%	11,7%
autre/indéterminée	2581	564	67	1	632
		21,9%	2,6%	0,0%	24,5%
Total	32152	5738	659	14	6411
		17,8%	2,0%	0,0%	19,9%

4.4. Rétrospective

Année scolaire	Retard	Année d'études						
		1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année	1re-6e année
2004/2005	d'une année	9.7%	14.0%	16.6%	18.2%	20.8%	18.9%	16.3%
	de deux années	1.1%	2.0%	4.7%	5.8%	5.2%	3.4%	3.7%
	de trois années et plus	0.1%		0.4%	0.6%	0.4%	0.2%	0.3%
2005/2006	d'une année	9.7%	14.3%	17.1%	18.2%	20.3%	20.0%	16.5%
	de deux années	0.9%	1.8%	3.4%	5.9%	4.9%	3.9%	3.4%
	de trois années et plus	0.1%	0.1%	0.3%	0.5%	0.3%	0.3%	0.3%
2006/2007	d'une année	8.2%	14.3%	18.8%	19.0%	20.9%	19.8%	16.8%
	de deux années	0.8%	1.8%	3.4%	4.5%	5.3%	3.3%	3.2%
	de trois années et plus	0.1%	0.1%	0.3%	0.3%	0.3%	0.2%	0.2%
2007/2008	d'une année	8.6%	13.6%	17.4%	20.3%	21.1%	20.0%	16.8%
	de deux années	0.5%	1.7%	3.4%	4.5%	3.8%	3.7%	2.9%
	de trois années et plus		0.1%	0.2%	0.3%	0.2%	0.0%	0.1%
2008/2009	d'une année	8.4%	14.4%	16.9%	19.2%	22.4%	19.9%	16.9%
	de deux années	0.5%	1.1%	2.8%	4.6%	3.7%	2.9%	2.6%
	de trois années et plus			0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%
		Cycle 2.1	Cycle 2.2	Cycle 3.1	Cycle 3.2	Cycle 4.1	Cycle 4.2	Cycle 2-4
2009/2010	d'une année	6.9%	13.8%	17.1%	18.9%	20.8%	21.6%	16.5%
	de deux années	0.4%	1.2%	2.2%	4.1%	3.7%	2.6%	2.4%
	de trois années et plus			0.1%	0.2%	0.1%	0.1%	0.1%
2010/2011	d'une année	4.8%	14.1%	16.3%	20.0%	19.4%	19.2%	15.8%
	de deux années	0.2%	1.2%	1.8%	3.1%	2.8%	2.8%	2.0%
	de trois années et plus	0.0%	0.1%	0.2%	0.1%	0.2%	0.1%	0.1%
2011/2012	d'une année	6.4%	14.9%	16.0%	20.6%	20.0%	18.4%	16.1%
	de deux années	0.3%	1.2%	1.7%	3.6%	2.3%	2.0%	1.9%
	de trois années et plus	0.1%	0.0%	0.2%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%
2012/2013	d'une année	6.3%	16.0%	16.6%	21.0%	21.0%	18.8%	16.7%
	de deux années	0.3%	1.2%	1.7%	3.7%	2.7%	1.6%	1.9%
	de trois années et plus	0.0%	0.0%	0.1%	0.2%	0.0%	0.1%	0.1%
2013/2014	d'une année	7.1%	16.2%	17.8%	22.5%	20.3%	19.1%	17.2%
	de deux années	0.2%	1.6%	1.5%	4.3%	2.7%	1.8%	2.0%
	de trois années et plus	0.0%	0.0%	0.1%	0.2%	0.1%	0.0%	0.1%
2014/2015	d'une année	6,4%	17,4%	17,7%	23,3%	23,1%	19,0%	17,8%
	de deux années	0,2%	1,6%	2,2%	3,8%	2,8%	1,6%	2,0%
	de trois années et plus	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%

5. Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire - Année scolaire 2013/2014

À la fin de l'année scolaire 2014/2015, 5 119 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement postprimaire.

De ces élèves, 4 789 (93,6%) avaient participé à la fin du cycle 4.2 à la procédure régulière d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement post-primaire.

300 élèves (6,4%) ont été orientés vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental, en raison de leur âge, de leur retard scolaire ou, le cas échéant, de leurs capacités d'apprentissage avancées.

Si les parents l'acceptent, cet avis vaut admission soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e ST	7e MO	Rallongement de cycle	Total	
à la fin du cycle 4.2	1805	2408	525	51	4789	93,6%
	37,7%	50,3%	11,0%	1,1%	100,0%	
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0	1	329		330	6,4%
	0,0%	0,3%	99,7%		100,0%	
Total	1805	2409	854	51	5119	100,0%
	35,3%	47,1%	16,7%	1,0%	100,0%	

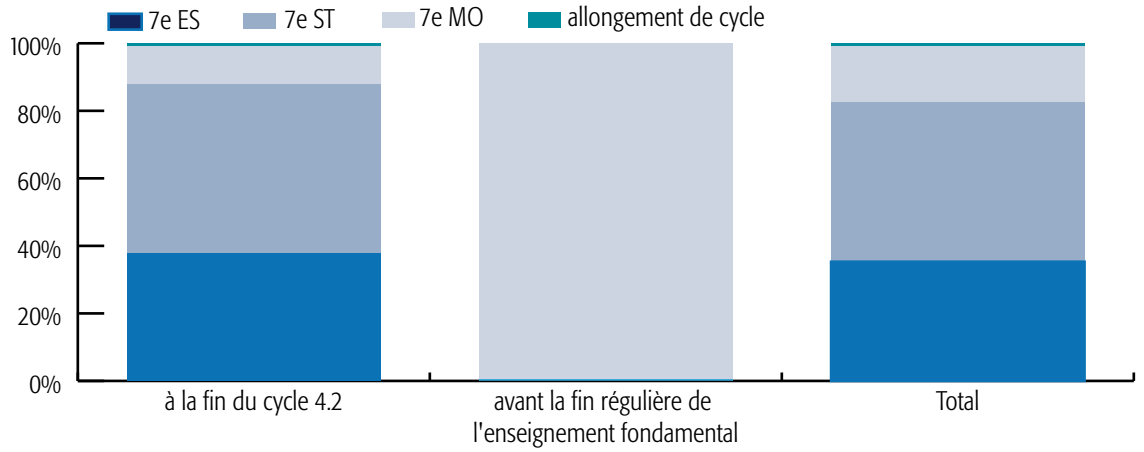

5.1 Procédure d'orientation à la fin du cycle 4.2

La procédure d'orientation régulière prévoit qu'un avis d'orientation est émis par un conseil d'orientation institué pour chaque classe du cycle 4.2, présidé par l'inspecteur d'arrondissement qui assure la coordination de toutes les opérations, et composé en outre par l'institutrice ou l'instituteur titulaires de la classe du cycle 4.2 ainsi que par un professeur de l'enseignement secondaire et un professeur ou instituteur de l'enseignement secondaire technique. Un psychologue du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention. L'avis d'orientation constitue l'élément central de la procédure. Si les parents l'acceptent, cet avis vaut admission soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Année scolaire	Total	7e ES	7e ST	7e MO	Rallongement de cycle*
2014/15	4789	1805	2408	525	51
		37,7%	50,3%	11,0%	1,1%
2013/14	4798	1685	2470	605	38
		33.33%	48.85%	11.97%	0.75%
2012/13	5056	1820	2644	538	54
		36.00%	52.29%	10.64%	1.07%
2011/12	5268	1943	2720	543	62
		36.9%	51.6%	10.3%	1.2%
2010/11	5154	1941	2667	474	72
		37.7%	51.7%	9.2%	1.4%
2009/10	5095	1939	2674	444	38
		38.1%	52.5%	8.7%	0.7%
2008/09	5131	2037	2708	360	26
		39.7%	52.8%	7.0%	0.5%
2007/08	5076	2067	2658	327	24
		40.7%	52.4%	6.4%	0.5%
2006/07	4926	2061	2528	294	43
		41.8%	51.3%	6.0%	0.9%
2005/06	4993	2004	2618	327	44
		40.1%	52.4%	6.5%	0.9%
2004/05	4623	1975	2319	295	34
		42.7%	50.2%	6.4%	0.7%
2003/04	4614	1779	2454	337	44
		38.6%	53.2%	7.3%	1.0%

*: avant 2009/10: Redoublement de la 6e année d'études

En 2014/2015, le conseil d'orientation a émis un avis d'orientation vers l'enseignement postprimaire concordant avec celui des parents pour 4 188 élèves ayant participé à la procédure d'orientation: 33,9% des élèves ont été orientés vers une classe de l'enseignement secondaire (7e ES) et 39,7% ont été orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique à la fois par les parents et les conseils d'orientation. Dans 1,4% des cas, les conseils ont orienté les élèves vers une voie pédagogique plus exigeante que les parents, 12,6% des élèves ont obtenu un avis moins favorable par les conseils que par les parents.

		N	%
Concordances	concordances ES	1736	33,9%
	concordances ST	2031	39,7%
	concordances MO	421	8,2%
	Rallong. de cycle	215	4,2%
Discordances défavorables	p: ST; c: MO	280	5.5%
	p: ES; c: MO	5	0,1%
	p: ES; c: ST	357	7,0%
Discordances favorables	p: MO; c: ST	7	0,1%
	p: ST; c: ES	67	1,3%
		5119	100,0%

5.2. Recours

Pour ce qui est des recours, on distingue deux procédures différentes:

• L'examen de recours vers l'enseignement secondaire est organisé pour les élèves qui sont orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique et dont les parents souhaitent une inscription en classe de 7e de l'enseignement secondaire.

• La commission de recours, désignée par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions statue, après avoir entendu l'Inspecteur d'arrondissement concerné, sur les cas qui lui sont soumis par les parents des élèves bénéficiant d'une orientation vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et qui demandent une admission à la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique.

En 2014/2015, 130 élèves se sont présentés à l'examen d'admission en 7e ES, 4,6% des candidats ont réussi l'examen et ont été admis à l'enseignement secondaire.

Année scolaire	N	Nombre d'examens		Admissions		Refus	
2014/15	4789	130	2,7%	6	4,6%	124	95,4%
2013/14	4798	116	2.4%	5	4.3%	111	95.7%
2012/13	5056	169	3.3%	10	5.9%	159	94.1%
2011/12	5269	142	2.7%	26	18.3%	116	81.7%
2010/11	5154	136	2.6%	26	19.1%	110	80.9%
2009/10	5094	152	3.0%	19	12.5%	133	87.5%
2008/09	5130	117	2.3%	26	22.2%	91	77.8%
2007/08	5076	120	2.4%	18	15.0%	102	85.0%
2006/07	4924	114	2.3%	17	14.9%	97	85.1%
2005/06	4993	141	2.8%	30	21.3%	111	78.7%
2004/05	4623	129	2.8%	30	23.3%	99	76.7%
2003/04	4614	111	2.4%	26	23.4%	85	76.6%
2002/03	4571	93	2.0%	31	33.3%	62	66.7%

Évolution du nombre de demandes de recours vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique

Année	N	Nombre de recours		Admissions en 7e ST		Admissions en 7e MO	
2014/15	4789	130	2,7%	4	3,1%	126	96,9%
2013/14	4798	136	2.8%	5	3.7%	131	96.3%
2012/13	5056	123	2.4%	6	4.9%	117	95.1%
2011/12	5269	90	1.7%	9	10.0%	81	90.0%
2010/11	5154	99	1.9%	13	13.1%	86	86.9%
2009/10	5094	113	2.2%	28	24.8%	85	75.2%
2008/09	5130	61	1.2%	6	9.8%	55	90.2%
2007/08	5076	58	1.1%	12	20.7%	46	79.3%
2006/07	4924	51	1.0%	10	19.6%	41	80.4%
2005/06	4993	68	1.4%	11	16.2%	57	83.8%
2004/05	4623	59	1.3%	0	0.0%	59	100.0%
2003/04	4614	51	1.1%	5	9.8%	46	90.2%
2002/03	4571	51	1.1%	6	11.8%	45	88.2%

5.3 Passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire avant la fin du cycle 4.2

Un élève peut être orienté vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental en raison de ses capacités d'apprentissage ou de son âge avancé. En 2014/15, 330 élèves ont été orientés vers une classes de 7e ES, 7e ST ou 7e MO.

Orientation	N	%
7e ES	0	0,0%
7e ST	1	0,3%
7e MO	329	99,7%
Total	330	100,0%

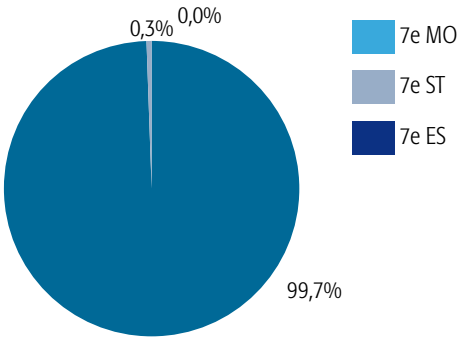

La grande majorité des élèves orientés avant la fin de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire sont orientés vers l'enseignement préparatoire modulaire (99,7%). 1 élève (0,3%) a participé à la procédure PPP régulière et a été orienté vers l'enseignement secondaire technique.

Cycle initial	N	%
Cycle 3.1	2	0,6%
Cycle 3.2	26	7,9%
Cycle 3 rallongé	62	18,8%
Cycle 4.1	240	72,7%
Total	330	100,0%

72,7% des élèves orientés avant la fin de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire proviennent d'un cycle 4.1; 18,8% d'un cycle 3 rallongé; 7,9% d'un cycle 3.2 et 0,6% d'un cycle 3.1.

PERSONNEL ENSEIGNANT

1. Corps enseignant de l'enseignement fondamental

En 2014/2015, l'enseignement fondamental est assuré par 5 614 intervenants. Ils peuvent être des instituteurs nommés à la fonction, c'est-à-dire des fonctionnaires ou des chargés de cours. Les intervenants sont regroupés en 4 catégories selon l'enseignement assuré. La date de référence pour le calcul de l'âge du personnel enseignant est le 1er septembre 2014.

Les enseignants qui interviennent à la fois dans le cycle 1 et les cycles 2 à 4 sont regroupés sous «Cycles 1 à 4».

Ordre d'enseignement	Instituteurs/-trices nommé(e)s		Autres intervenant(e)s		Total		en EPT
Cycle 1 - précoce	246	42,5%	333	57,5%	579	10,3%	
Cycle 1 - préscolaire	887	80,3%	217	19,7%	1104	19,7%	
Cycle 2-4	2792	82,6%	590	17,4%	3382	60,2%	
Cycles 1 à 4	328	59,7%	221	40,3%	549	9,8%	
Total	4253	75,8%	1361	24,2%	5614	100,0%	

1.1. Rétrospective par cycle d'études

	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Cycle 1 - précoce	354	369	400	441	381	485	494	574	534	579
Cycle 1 - préscolaire	879	858	861	884	946	964	1040	1030	997	1104
Cycle 2-4[2)]	3132	3112	3164	3235	3443	3470	3597	3341	3532	3382
Cycles 1 à 4[3)]	59	106	130	124	55	128	70	415	423	549
Total	4424	4445	4555	4684	4825	5047	5201	5360	5486	5614

1) Les intervenants de l'éducation précoce sont inclus dans l'éducation préscolaire
2) avant 2009/10: Enseignement primaire incluant enseignement spécial
3) avant 2009/10: plusieurs ordres d'enseignement
4) à partir de 2008/09 sans les titulaires des cours intégrés en langue maternelle

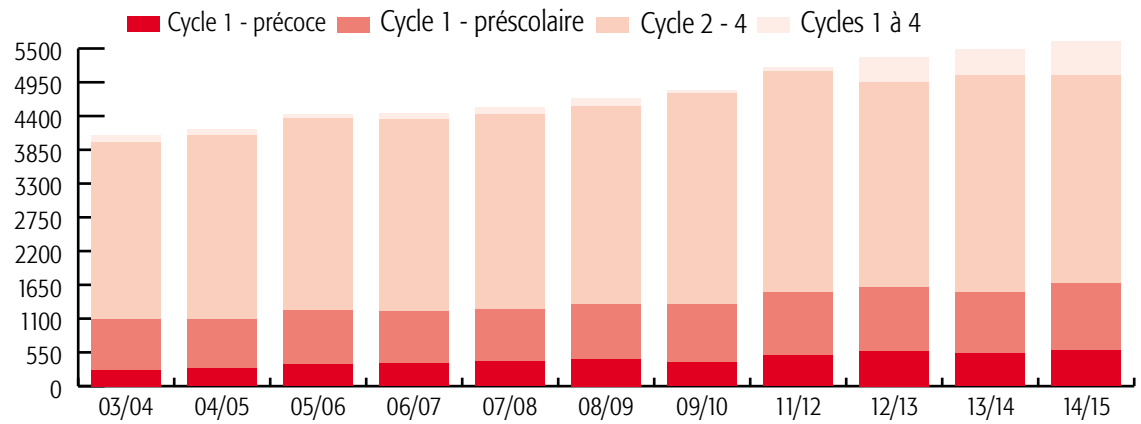

1.2. Rétrospective par statut

	2004/05		2005/06		2006/07		2007/08		2008/09	
Instituteurs/-trices nommé(e)s	3201	76,6%	3316	75,0%	3395	76,4%	3579	78,6%	3663	78,2%
Chargé(e)s	979	23,4%	1108	25,0%	1050	23,6%	976	21,4%	1021	21,8%

	2009/10		2010/11		2011/12		2012/13		2013/14		2014/15	
Instituteurs/-trices nommé(e)s	3768	78,1%	3876	76,8%	3981	76,5%	4060	75,7%	4057	74,0%	4253	75,8%
Chargé(e)s	1057	21,9%	1171	23,2%	1220	23,5%	1300	24,3%	1429	26,0%	1361	24,2%

1.3. Répartition par cycle d'études et par sexe

Ordre d'enseignement	Femmes		Hommes		Total
Cycle 1 - précoce	566	97,8%	13	2,2%	579
Cycle 1 - préscolaire	1067	96,6%	37	3,4%	1104
Cycle 2-4	2564	75,8%	818	24,2%	3382
Cycles 1 à 4	416	75,8%	133	24,2%	549
Total	4613	82,2%	1001	17,8%	5614

1.4. Rétrospective par sexe

	2004/05		2005/06		2006/07		2007/08		2008/09	
Femmes	3272	78,3%	3496	79,0%	3520	79,2%	3617	79,4%	3758	80,2%
Hommes	908	21,7%	928	21,0%	925	20,8%	938	20,6%	926	19,8%

	2009/10		2010/11		2011/12		2012/13		2013/14		2014/15	
Femmes	3864	80,1%	4047	80,2%	4198	80,7%	4347	81,10%	4407	80,3%	4613	82,2%
Hommes	961	19,9%	1000	19,8%	1003	19,3%	1013	18,90%	1079	19,7%	1001	17,8%

1.5. Pyramide d'âge par statut et sexe

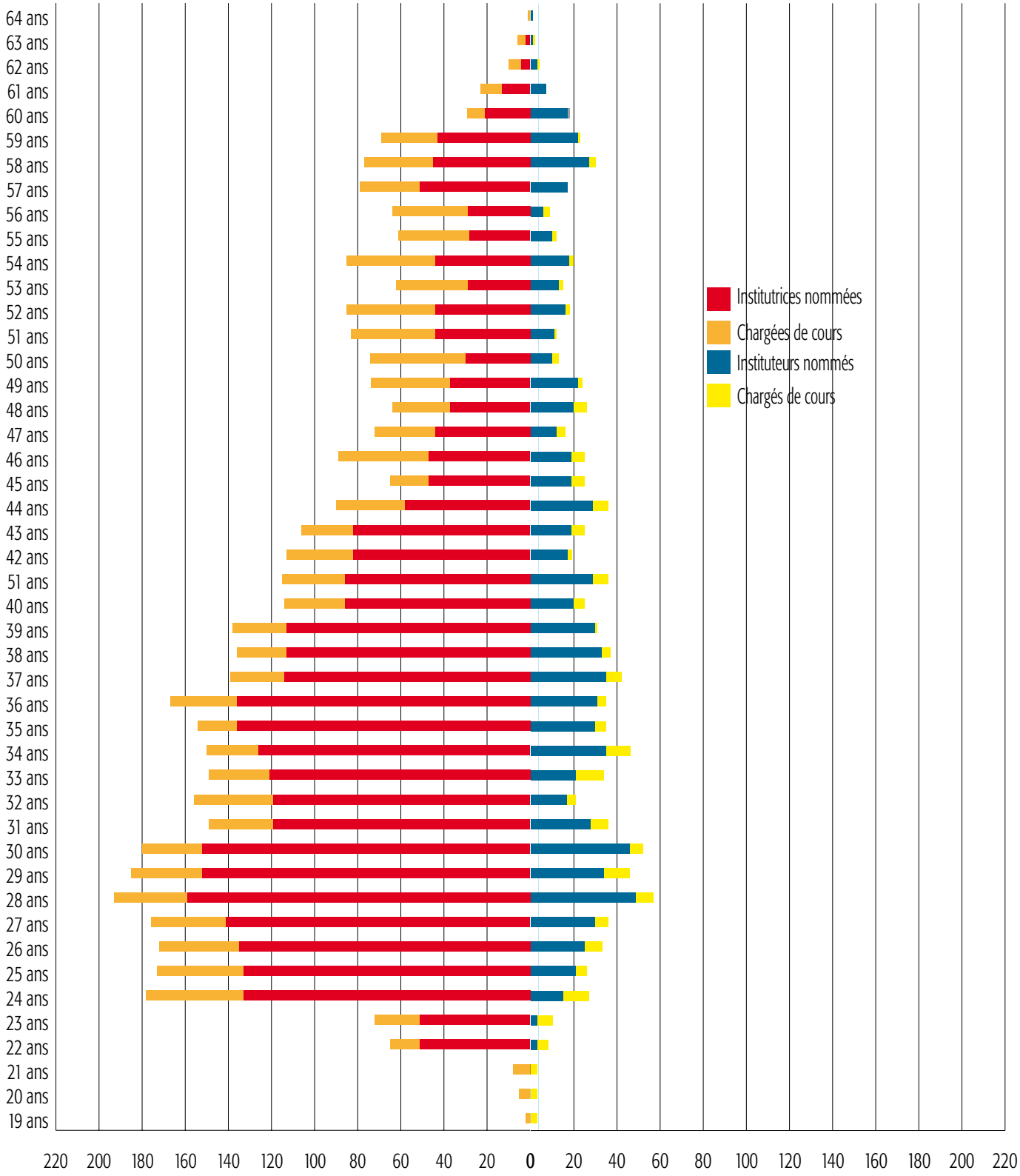

1.6. Rétrospective de l'âge moyen des intervenants par cycle d'études

Ordre d'enseignement	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Cycle 1 - précoce	31,4	32,1	32,1	32,9	34,1	33,9	33,5	35,1	35,2	36,2	36,2
Cycle 1 (préscolaire)	39	39	39,3	39,2	38,9	38,7	38,1	36,9	37,5	38,0	37,8
Cycle 2-4	38,7	38,4	38,5	38	38,4	38,4	38,3	37,5	37,7	38,6	37,9
Total	38,5	38,3	38,3	38	38,3	38,2	37,8	37,1	37,4	38,2	38,2

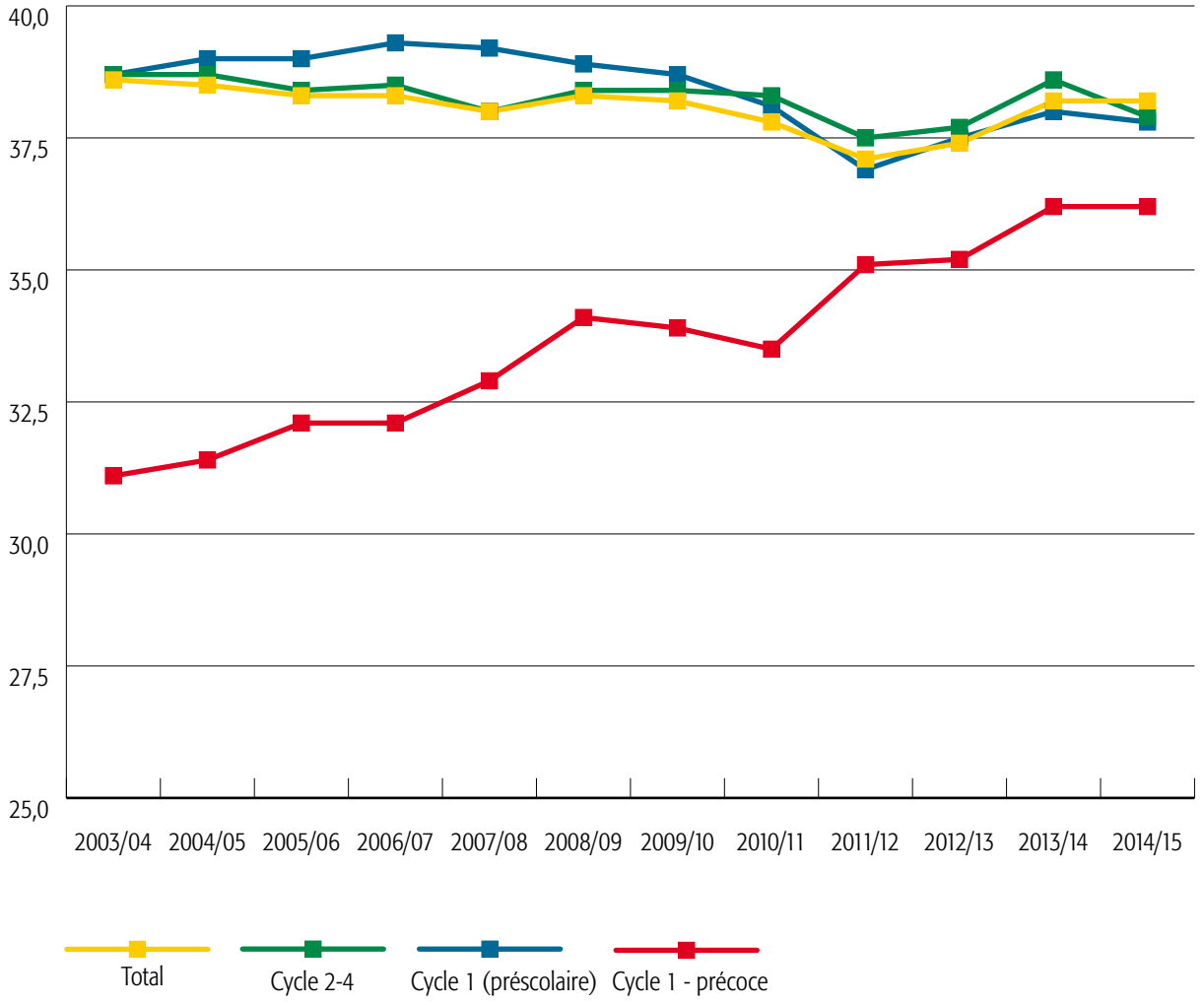

2. Tâches et branches enseignées

Le chapitre 2.1. traite des différents rôles que peuvent assurer les intervenants des cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental. Le chapitre 2.2. se concentre sur les cycles 2 - 4 et les matières enseignées à ces niveaux.

2.1. Tâches du corps enseignant

Les rôles des intervenants à l'enseignement fondamental dépendent du cycle d'études dans lequel ils interviennent. Dans chaque cycle, une classe est prise en charge par un titulaire de classe. Au cycle 1 - précoce, l'équipe pédagogique et éducative encadrant le groupe comprend un instituteur et un éducateur. La fonction principale des surnuméraires est de pallier la différence entre la durée d'enseignement totale et la tâche d'enseignement direct d'un instituteur nommé à la fonction. Font également partie du corps enseignant les titulaires de cours d'appui, les intervenants assurant l'appui intégré et/ou l'assistance en classe (incl. les assistants en langue maternelle), les titulaires de cours d'accueil et les titulaires de cours spécifiques.

2.1.1. Répartition par tâche et par cycle d'études

Tâche	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Cycles 1 à 4		Total	
Instituteur/rice nommés	246	42,5%	887	80,3%	2792	82,6%	328	59,7%	4253	75,8%
Autres intervenants	333	57,5%	217	19,7%	590	17,4%	221	40,3%	1361	24,2%
Total	579	100,0%	1104	100,0%	3382	100,0%	549	100,0%	5614	100,0%

2.2. Cycle 2 - 4: Corps enseignant, rôles et matières enseignées

2.2.1. Répartition par cycle d'études et par statut

	Cycle d'études	Instituteurs/trices nommé(e)s		Autres intervenant(e)s		Total	
Organisation de la classe selon cycle complet	Cycle 1	887	80,3%	217	19,7%	1104	19,7%
	Cycle 2	235	74,8%	79	25,2%	314	5,6%
	Cycle 3	201	79,8%	51	20,2%	252	4,5%
	Cycle 4	141	81,0%	33	19,0%	174	3,1%
Organisation de la classe selon cycle partiel	Cycle 1 - précoce	246	42,5%	333	57,5%	579	10,3%
	Cycle 2.1	441	80,2%	109	19,8%	550	9,8%
	Cycle 2.2	379	82,9%	78	17,1%	457	8,1%
	Cycle 3.1	381	82,1%	83	17,9%	464	8,3%
	Cycle 3.2	355	86,8%	54	13,2%	409	7,3%
	Cycle 4.1	347	84,4%	64	15,6%	411	7,3%
	Cycle 4.2	312	88,9%	39	11,1%	351	6,3%
	Cycles 1 à 4	328	59,7%	221	40,3%	549	9,8%
	Total	4253	75,8%	1361	24,2%	5614	100,0%

2.2.2. Répartition par cycle d'études et par tâche

		autres intervenants	instituteurs nommé(e)s	Total
Classe régulière	cycle 1 - précoce	246	328	574
	cycle 1	857	201	1058
	cycle 2	212	62	274
	cycle 3	180	37	217
	cycle 4	128	24	152
	cycle 2-4	2204	423	2627
Classe régulière Total	Total	3827	1075	4902
Leçons spéciales	cycle 1 - précoce	0	5	5
	cycle 1	30	16	46
	cycle 2	23	17	40
	cycle 3	21	14	35
	cycle 4	13	9	22
	cycle 2-4	11	4	15
	cycle 1-4	328	221	549
Leçons spéciales Total		426	286	712
Total		4253	1361	5614

2.2.3. Âge moyen par tâche et par cycle d'études

âge moyen		autres intervenants	instituteurs nommé(e)s	total
Classe régulière	Cycle 1 - précoce	35,8	36,5	36,1
	Cycle 1	37,4	39,3	38,4
	cycle 2	35,5	40,9	38,2
	cycle 3	37,8	40,5	39,1
	cycle 4	35,8	38,3	37,1
	cycle 2-4	36,7	41,9	39,3
Classe régulière Total		36,8	39,6	37,4
Leçons spéciales	cycle 1 - précoce		37,6	37,6
	cycle 1	35,5	41,6	38,5
	cycle 2	37,3	38,0	37,6
	cycle 3	41,1	43,4	42,3
	cycle 4	34,8	44,6	39,7
	cycle 2-4	40,7	38,3	39,5
	cycle 1-4	40,5	39,8	40,1
Leçons spéciales Total		39,8	40,1	39,9
Total		37,1	39,7	37,7

1) tâches des autres intervenant(e)s: assistance en classe, cours d'appui, cours d'accueil, appui intégré, cours spécifi ques, tâche administrative, personnel socio-éducatif, équipe multiprofessionnelle

3. Corps enseignant par commune

Commune ou syndicat	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2 - 4		Cycles 1 à 4[1)]		Total	
	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s
Äerenzdall	2	4	5	2	19	3			26	9
Beaufort	1	5	6	2	18	5	2	1	27	13
Beckerich	1	2	3		16	3			20	5
Berdorf	1	1	3		11	2			15	3
Bertrange	3	5	9	2	39	5			51	12
Bettembourg	4	5	18	2	60	5	11	11	93	23
Bettendorf	1	1	5	1	16	5			22	7
Betzdorf	3	5	9	1	20	8	3		35	14
Bissen	1	2	6		20	2			27	4
Biwer	1	4	4	1	10	2			15	7
Boevange/Attert	1	1	4		16	2			21	3
Bourscheid	1	3	2	1	8	4			11	8
Bous	1	2	2	3	8	0			11	5
Clervaux	1	2	8	1	23	3	5	1	37	7
Colmar-Berg	1	1	3		14	3	1		19	4
Consdorf	1	2	3	1	10	1			14	4
Contern	2	4	7	1	18	3	1		28	8
Dalheim	1	2	4	1	11	3	2		18	6
Diekirch	3	4	11	4	38	5	1	3	53	16
Differdange	16	19	53	12	155	44	13	23	237	98
Dippach	1	3	4	1	20	4			25	8
Dudelange	9	7	34	2	107	15	22	6	172	30
Echternach	1	2	11	1	29	9	4	1	45	13
Ell		1	4		8	1			12	2
Erpeldange	1	1	3	3	14	2	1		19	6
Esch-sur-Alzette	14	14	59	13	156	62	15	17	244	106
Esch-sur-Sûre	1	1	3	3	14	4			18	8
Ettelbruck	3	5	16	3	53	9	13	1	85	18
Feulen	1	3	3		12	3	1	2	17	8
Fischbach	1		4	2	8	1			13	3
Frisange	3	2	7	1	20	3		1	30	7
Garnich	1	1	4		14	3			19	4
Goesdorf	1	3	2		11	1	1		15	4
Grevenmacher	2	3	9		32	7			43	10
Grosbous			3	3	6	1			9	4

[1)] Intervenants dans plusieurs cycles

Commune ou syndicat	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2 - 4		Cycles 1 à 4[1)]		Total	
	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s
Harlange	2	7			2	21			4	28
Heffingen	1	1	2		8	2			11	3
Hesperange	7	6	20	2	63	4	11	7	101	19
Hobscheid	2	2	5	2	18	2	1		26	6
Junglinster	6	5	10	1	41	3			57	9
Käerjeng	2	4	12	1	48	8	9	6	71	19
Kayl	5	5	14	2	44	7	7	2	70	16
Kehlen	2	3	7	1	25	4	1		35	8
Koerich		1	5		14	0	3		22	1
Kopstal	1	1	5	2	13	5	6	2	25	10
Larochette	1	1	6	1	16	4			23	6
Lenningen	1	2	2	1	15	1	1		19	4
Leudelange	1	1	5		14	6			20	7
Lintgen	1	1	5		15	1			21	2
Lorentzweiler	2	6	5		16	2	3		26	8
Luxembourg	35	39	97	10	256	45	79	67	467	161
Mamer	6	7	15	5	43	4	7	4	71	20
Mersch	3	4	17	1	55	5	2	8	77	18
Mertert	2	2	9	3	27	1	1		39	6
Mertzig	1	2	6	1	15	2			22	5
Mompach			2	2	8	4			10	6
Mondercange	2	2	8	1	27	4	7	3	44	10
Mondorf-les-Bains	2	4	7	2	27	4	1	1	37	11
Niederanven	3	6	8	3	23	4	3	4	37	17
Nommern	1	2	3	1	10	1			14	4
Pétange	5	8	27	4	83	37	23	2	138	51
Préizerdaul	1	2	3		8	2			12	4
Rambrouch	2	2	5	1	22	4		3	29	10
Reckange-sur-Mess	1	1	3	1	10	5			14	7
Redange-sur-Attert	1	1	5		18	2	2		26	3
Reisdorf	2	1	4	1	8	2			14	4
Remich	1	1	6	1	24	4			31	6
Roeser	3	5	10		25	4	6	1	44	10
Rosport	1	1	5		13	1	1		20	2
Rumelange	2	4	12	2	27	19	5	1	46	26
Saeul			2		5	1			7	1
Sandweiler	1	1	5	2	22	2	1		29	5
Sanem	7	9	21	4	79	17	17	17	124	47
Schengen	3	4	11	1	29	1			43	6

Commune ou syndicat	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2 - 4		Cycles 1 à 4[1)]		Total	
	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s
Schieren	1	2	3	2	11	4		1	15	9
Schifflange	3	5	16	6	57	19	2		78	30
Schuttrange	2	3	6	1	19	3			27	7
Septfontaines			1		4	5			5	5
Stadtbredimus	1	2	4		9	1			14	3
Steinfort	3	4	7	1	27	3		1	37	9
Steinsel	4	4	7	2	24	5	1		36	11
Strassen	4	7	9	3	35	7	1		49	17
Syndicat Harlange	2	3	6	1	23	2			31	6
Syndicat SCHOULKAUZ			4	5	13	2			17	7
Syndicat SISPOLO	2	3	9	4	27	3	6		44	10
Syndicat SYNECOSPORT	2	2	5	2	18	1			25	5
Tandel	1	1	5		15	3			21	4
Troisvierges	1	2	10	2	23	5	3	2	37	11
Tuntange	1	3	3		10	1	2		16	4
Useldange	1	1	3		11	0	2		17	1
Vianden			4	3	12	1			16	4
Vichten			4	3	8	0			12	3
Wahl	1		2	3	6	0			9	3
Waldbillig	1	1	4		10	1			15	2
Waldbredimus			2	3	7	0			9	3
Walferdange	3	5	9	6	32	10		2	44	23
Weiler-la-Tour	2	2	4	1	14	1	3	1	23	5
Weiswampach			3	3	6	2			9	5
Wiltz	6	5	5	5	38	9	4	6	53	25
Wincrange	1	5	10		29	3	1	1	41	9
Eis schoul			2	5	5	11		10	7	26
Syndicat Dreiborn	2	3	7		25	5			34	8
Centre de Logopédie		3	7	27	17	18			24	48
Classes d'acceuil de l'Etat				1		3			0	4
Classes spécialisées de l'Etat			1	2	2	5	5	1	8	8
Bureaux régionaux										0
CT Kannerhaus Jean							5	1		1
CT Kannerhaus 'An der Lé'h'										0
EPND					7				7	0
Total	246	333	887	217	2792	590	328	221	4253	1361

4. Temps de travail du personnel enseignant

4.1. Temps de travail par cycle d'études

Cycle d'études	Plein temps		Service à temps partiel - 3/4		Service à temps partiel - 1/2 / congé pour travail à mi-temps		Service à temps partiel - 1/4		Total	
Cycle 1 - précoce	438	75,6%	55	9,5%	40	6,9%	46	7,9%	579	100,0%
Cycle 1 - préscolaire	704	63,8%	83	7,5%	175	15,9%	142	12,9%	1104	100,0%
Cycle 2-4	1998	59,1%	182	5,4%	459	13,6%	743	22,0%	3382	100,0%
Cycles 1 à 4	222	40,4%	61	11,1%	79	14,4%	187	34,1%	549	100,0%
Total	3362	59,9%	381	6,8%	753	13,4%	1118	19,9%	5614	100,0%

4.2. Temps de travail par statut

Statut	Plein temps		Service à temps partiel - 3/4		Service à temps partiel - 1/2 / congé pour travail à mi-temps		Service à temps partiel - 1/4		Total	
Instituteur/-trice nommé(e)	2711	63,7%	267	6,3%	586	13,8%	689	16,2%	4253	100,0%
Autre intervenant(e)	651	47,8%	114	8,4%	167	12,3%	429	31,5%	1361	100,0%
Total	3362	59,9%	381	6,8%	753	13,4%	1118	19,9%	5614	100,0%

4.3.Temps de travail par âge

Âge au 1er septembre 2014	Plein temps		Service à temps partiel - 3/4		Service à temps partiel - 1/2 / congé pour travail à mi-temps		Service à temps partiel - 1/4		Total	
<25	169	66,5%	12	4,7%	22	8,7%	51	20,1%	254	100,0%
25-29	798	72,2%	35	3,2%	75	6,8%	197	17,8%	1105	100,0%
30-34	706	63,3%	56	5,0%	161	14,4%	192	17,2%	1115	100,0%
35-39	580	56,1%	72	7,0%	198	19,1%	184	17,8%	1034	100,0%
40-44	435	59,3%	63	8,6%	115	15,7%	121	16,5%	734	100,0%
45-49	269	54,2%	52	10,5%	67	13,5%	108	21,8%	496	100,0%
50-54	202	47,6%	39	9,2%	52	12,3%	131	30,9%	424	100,0%
55-59	176	44,3%	50	12,6%	56	14,1%	115	29,0%	397	100,0%
60-64	27	49,1%	2	3,6%	7	12,7%	19	34,5%	55	100,0%
Total	3362	59,9%	381	6,8%	753	13,4%	1118	19,9%	5614	100,0%

ANNEXE

1. Répartition des élèves par école et par ordre d'enseignement

Établissement scolaire	Éducation précoce			Éducation préscolaire			Enseignement primaire			Total		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Ecole Européenne I				197	248	445	558	578	1136	755	826	1581
Ecole Européenne II				144	156	300	406	439	845	550	595	1145
Ecole Française de Luxembourg	33	32	65	62	81	143	194	218	412	289	331	620
International School	17	13	30	70	72	142	187	249	436	274	334	608
St. George	24	23	47	25	34	59	155	161	316	204	218	422
Waldorf	17	17	34	33	46	79	76	70	146	126	133	259
Ecole privée Notre-Dame Ste Sophie	12	12	24	65	71	136	202	187	389	279	270	549
Montessori L'Enfant Roi	13	12	25	22	25	47	15	10	25	50	47	97
Ecole Charlemagne	2	4	6	12	12	24	25	21	46	39	37	76
Over the Rainbow	4	2	6	16	22	38	7	10	17	27	34	61
École Maternelle Mini Collège	10	12	22	8	8	16				18	20	38
École Maternelle Les Poussins	9	16	25	11	12	23				20	28	48
Scuola Materna Italiana	9	4	13	5	4	9				14	8	22
Grand Total	150	147	297	670	791	1461	1825	1943	3768	2645	2881	5526
	50,5%	49,5%	100,0%	45,9%	54,1%	100,0%	48,4%	51,6%	100,0%	47,9%	52,1%	100,0%

2. Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par école et par ordre d'enseignement

Établissement scolaire	Éducation précoce			Éducation préscolaire			Enseignement primaire			Total		
	luxembourgeois	étrangers	Total	luxembourgeois	étrangers	Total	luxembourgeois	étrangers	Total	luxembourgeois	étrangers	Total
Ecole Européenne I				8	437	445	31	1105	1136	39	1542	1581
Ecole Européenne II				13	287	300	36	809	845	49	1096	1145
Ecole Française de Luxembourg	1	64	65	3	140	143	16	396	412	20	600	620
International School	2	28	30	5	137	142	28	408	436	35	573	608
St. George		47	47		59	59	4	312	316	4	418	422
Waldorf	20	14	34	51	28	79	97	49	146	168	91	259
Ecole privée Notre-Dame Ste Sophie		24	24	5	131	136	7	382	389	12	537	549
Montessori L'Enfant Roi	5	20	25	10	37	47	8	17	25	23	74	97
Ecole Charlemagne		6	6		24	24		46	46		76	76
Over the Rainbow		6	6	3	35	38	1	16	17	4	57	61
École Maternelle Mini Collège		22	22		16	16					38	38
École Maternelle Les Poussins		25	25	1	22	23				1	47	48
Scuola Materna Italiana		13	13		9	9					22	22
Grand Total	28	269	297	99	1362	1461	228	3540	3768	355	5171	5526
	9,4%	90,6%	100,0%	6,8%	93,2%	100,0%	6,1%	93,9%	100,0%	6,4%	93,6%	100,0%

3. Répartition des élèves par ordre d'enseignement et par nationalité

Nationalité	Éducation précoce		Éducation préscolaire		Enseignement primaire		Total	
française	123	41,4%	390	26,7%	993	26,4%	1506	27,3%
italienne	37	12,5%	94	6,4%	281	7,5%	412	7,5%
luxembourgeoise	28	9,4%	99	6,8%	228	6,1%	355	6,4%
britannique	18	6,1%	76	5,2%	235	6,2%	329	6,0%
espagnole	13	4,4%	81	5,5%	192	5,1%	286	5,2%
allemande	6	2,0%	68	4,7%	205	5,4%	279	5,0%
belge	18	6,1%	68	4,7%	192	5,1%	278	5,0%
américaine	7	2,4%	55	3,8%	132	3,5%	194	3,5%
polonaise	8	2,7%	43	2,9%	113	3,0%	164	3,0%
suédoise	2	0,7%	30	2,1%	111	2,9%	143	2,6%
portugaise	3	1,0%	30	2,1%	78	2,1%	111	2,0%
danoise		0,0%	26	1,8%	78	2,1%	104	1,9%
autre	34	11,4%	401	27,4%	930	24,7%	1365	24,7%
total	297	100,0%	1461	100,0%	3768	100,0%	5526	100,0%

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, novembre 2016
29, rue Aldringen
L - 2926 LUXEMBOURG

ISBN: 978-99959-1-068-6
rédaction: Service des Statistiques et Analyses / Charlotte Mahon

tél.: 247 - 85960
e-mail: statistiques@men.lu
http://www.men.public.lu
layout: MENJE - Service communication